



## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA VALLEE DE KAYSERSBERG

### PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil de Communauté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 à Kientzheim

Sous la présidence de Monsieur Roger BLEU, la séance est ouverte à 17h30.

#### **Présents :**

- M. Jean-Marie FRISTCH, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune d'Ammerschwihir  
 M. François GRONDAHL, Délégué titulaire, représentant de la commune d'Ammerschwihir  
 M. Jean-Louis BARLIER, Délégué titulaire, représentant de la commune de Fréland  
 Mme Martine THOMANN, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Fréland  
 Mme Nicole TISSERAND, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Katzenthal  
 M. Jean-Jacques GRANDJEAN, Délégué titulaire, représentant de la commune de Katzenthal  
 M. Henri STOLL, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg  
 M. Jean-Jacques RAUCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg  
 M. Guy BOOTZ, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kaysersberg  
 M. Joseph FRITSCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kientzheim  
 M. Jean-François MAURER, Délégué titulaire, représentant de la commune de Kientzheim  
 M. Bernard ANDRES, Délégué titulaire, représentant de la commune de Labaroche  
 M. Henri WAWRETSCHKA, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Labaroche  
 M. Jean-Marie MULLER, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Lapoutroie  
 M. Patrice PERRIN, Délégué titulaire, représentant de la commune de Lapoutroie  
 M. Roger BLEU, Président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Le Bonhomme  
 M. Jean-François BOTTINELLI, Délégué titulaire, représentant de la commune de Le Bonhomme  
 M. Antoine BALHAZARD, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune d'Orbey  
 Mme Rose-Blanche DUPONT, Déléguée titulaire, représentante de la commune d'Orbey  
 Mme Chantal OLRV, Déléguée titulaire, représentante de la commune d'Orbey  
 M. Thierry SPEITEL, Vice-président et Délégué titulaire, représentant de la commune de Sigolsheim

#### **Absents représentés :**

- Mme Françoise GRASS, Déléguée titulaire, représentante de la commune de Kaysersberg

Suppléée par M. Jean-Marc GOERG

M. Guy JACQUEY, Délégué titulaire, représentant de la commune d'Orbey

Suppléé par M. Rémi MAIRE

**Procuration :**

M. Michel FRITSCH, Délégué titulaire, représentant de la commune de Sigolsheim, voix par procuration donnée à M. Thierry SPEITEL

**Absents excusés non représentés :** néant

**Absents non excusés :** néant

**Invités présents :**

M. Bernard GAU, Délégué suppléant, représentant de la commune de Fréland

Mme Yvette KLEE, Déléguée suppléante, représentante de la commune de Katzenthal

M. Charles BRUN, Délégué suppléant, représentant de la commune de Labaroche

M. Robert CLAUDEPIERRE, Délégué suppléant, représentant de la commune de Le Bonhomme

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale de la CCVK

Mme Valérie BRONNER, Agent de Développement de la CCVK

M. Éric LEMPEREUR, Agent de Développement de la CCVK

M. Yannick GERIG, Agent de Développement de la CCVK

Mme Marie RAJOELISON, Responsable Biodéchets de la CCVK

M. Rémi ARAGON, Directeur du Centre Nautique Arc-en-ciel

M. Pascal SENN, Responsable technique de la CCVK

M. Thomas MARION, Responsable « assainissement » de la CCVK

**Invités excusés :**

M. Jean-Louis LORRAIN, Sénateur

M. Jean-Louis CHRIST, Député

M. Alain PERRET, Préfet du Haut-Rhin

M. Stéphane GUYON, Sous-préfet par intérim

Mme EHRHART, Secrétaire Générale de la Sous-préfecture

Mme Sylvie SCHMITT, Principale du collège de Kaysersberg

M. Dominique BAUER, Principal du collège d'Orbey

M. Dominique MEYER, Délégué suppléant, représentant de la commune d'Ammerschwihhr

M. Théo LEIBER-FALLER, Délégué suppléant, représentant de la commune de Kientzheim

M. René BRUN, Délégué suppléant, représentant de la commune Lapoutroie

Mme Agnès GSCHAEDLER, Déléguée suppléante, représentante de la commune de Sigolsheim

**Secrétaire de séance :**

Mme Christine SCHRAMM, Directrice Générale.

*Signature du Secrétaire de séance*

**Publicité :**

La séance a fait l'objet des mesures de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

- Convocation des membres titulaires et suppléants le 24 novembre 2011
- Publication par voie de presse locale

**Ordre du jour :****N° 090/2011-AG : Approbation de la modification** de l'ordre du jour**1. N° 091/2011-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté** du 3 novembre 2011**2. Communications du Président**

- 2.1 Centrale hydroélectrique : Signature de la convention avec EDF
- 2.2 Point sur le programme en faveur des déplacements et de la mobilité
- 2.3 Transports - Navette de Noël 2011 : remerciements aux personnels techniques communaux
- 2.4 Transfert du pouvoir de police spéciale attaché aux domaines de compétences « assainissement » et « gestion des déchets ménagers »

**3. Communication des représentants de la CCVK** aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE – SITDCE - SMRA)

- 3.1 Comité Syndical du SMRA, rapporteur M. BALHAZARD : compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2011
- 3.2 Comité Syndical du SMALB, rapporteur M. BLEU : compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2011

**4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail**

- 4.1 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 8/11/2011
  - 4.1.1 **N° 092/2011-OM** : Validation du scénario d'optimisation du réseau de déchèterie
  - Point ajouté**
  - 4.1.2 **N° 093/2011-OM** : Validation des tarifs applicables au 01/01/2012
  - 4.1.3 **N° 094/2011-OM** : Approbation des modifications apportées au règlement de facturation
- 4.2 Groupe de Travail « Assainissement Collectif », rapporteur M. BALHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/10/2011
- 4.3 Groupe de Travail « SPANC », rapporteur M. BALHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 16/11/2011
- 4.4 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. FRITSCH, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/11/2011
  - 4.4.1 **N° 095/2011-FI** : Autorisation de versement de subventions au titre du FOSIL et de l'AME

**5. Administration Générale**

- 5.1 Délégations au Président
  - 5.1.1 **N° 096/2011-AG** : Délégation de compétence au Président : Validation des baux d'habitation
  - 5.1.2 **N° 097/2011-AG** : Délégation de compétence au Président : Acquisition des terrains en vue de l'aménagement des pistes cyclables
- 5.2 **N° 098/2011-AG** : Approbation de la passation des marchés pour la souscription des contrats d'assurance (5 lots) et autorisation de signature des dits marchés
- 5.3 **N° 099/2011-AG** : Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche : approbation du contrat et autorisation de signature de la convention
- 5.4 **N° 100/2011-AG** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site du Lac Blanc à signer avec le CG68 et le SMALB
- 5.5 Délégation de Service Public (DSP) Petite Enfance/Jeunesse
  - 5.5.1 **N° 101/2011-AG** : Approbation de la convention pour la période 2012 - 2016
  - 5.5.2 **N° 102/2011-AG** : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment annexe de la CCVK et du Multi accueil d'Orbey
- 5.6 **N° 103/2011-AG** : Taxe de séjour : modification de la délibération n°060/2010-AG portant sur les modalités de perception de la TS forfaitaire : ajout d'une catégorie d'hébergement redevable

**6. Développement Local : N° 104/2011-DL** : Transports – Mise en place d'un service de transport collectif à titre expérimental à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012 : Approbation de la convention tripartite et du plan de financement**7. Personnel : N° 105/2011-PR** : Service Ordures Ménagères - Création d'un poste saisonnier de chargé de gestion administrative**8. Finances**

- 8.1 **N° 106/2011-FI** : Création du Commission Intercommunale des Impôts Directs
- 8.2 **N° 107/2011-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

- 8.3 **N° 108/2011-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique
- 8.4 **N° 109/2011-FI** : Décisions Modificatives aux budgets AKKS et FLBO
- 8.5 **N° 110/2011-FI** : Avenant n°1 à la convention TIPI (paiements en ligne)
- 8.6 **N° 111/2011-FI** : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2012 – **Point ajouté**

**9. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

- 9.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011
- 9.2 Gestion des emprunts : Financement des travaux de traitement de l'eau des bassins à l'ozone de l'espace nautique Arc-en-ciel

**10. Informations et divers**

- 10.1 Assemblée Générale de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB
- 10.2 Conseil de Communauté : dates des séances pour 2012
- 10.3 **N° 112/2011-AG : Trafic des poids lourds sur la RD415** : Avis sur le rapport de M. SICHERMANN

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et ouvre la séance à 17h30. Il remercie M. Joseph FRITSCH, Maire de Kientzheim pour son accueil et pour la mise à disposition de la nouvelle salle du Hirtenhaus.

Puis, il fait part à l'assemblée délibérante de la procuration donnée :  
M. Michel FRITSCH a donné procuration à M. Thierry SPEITEL pour voter en son nom et à sa place lors de cette séance.

Enfin, le Président rappelle que, conformément au souhait des membres du Bureau, un point a été ajouté à l'ordre du jour, à savoir, la « Validation du scénario d'optimisation du réseau de déchèterie » et qu'une information a été envoyée par mail le 25/11/2011 à ce propos.

Cependant, il s'avère nécessaire d'ajouter un autre point et de modifier le contenu de la décision relative à la Taxe de Séjour. Le Président demande donc l'approbation (**N° 090/2011-AG**) par les Délégués de la modification de l'Ordre du Jour, à savoir :

- Ajout du point 8.6 Finances : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012
- Modification du point 5.6 Administration Générale : Taxe de Séjour : Annulation de la délibération n°060/2010-AG du 23/09/2010 et modification des modalités de perception de la Taxe de Séjour forfaitaire

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** la modification de l'ordre du jour.

## **1. N° 091/2011-AG : Approbation du compte-rendu** du Conseil de Communauté du 3 novembre 2011

Le procès-verbal de la séance du 3 novembre dernier a été envoyé en pièce jointe de l'invitation à la réunion de Bureau.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** le procès-verbal du 3 novembre 2011, sans réserve ni observation.

Arrivée de Mme Chantal OLRÉ.

## **2. Communications du Président**

### **2.1 Centrale hydroélectrique : Signature de la convention avec EDF**

Pour mémoire :

- Avril 2009 : EDF obtient le renouvellement de la concession pour 50 ans.
- En 2010 : la Commune d'Orbey saisit le Tribunal Administratif de Strasbourg pour demander l'annulation de l'autorisation préfectorale.

- Sept 2011 : la Commune d'Orbey et EDF arrivent à un accord. La Commune prend la décision d'abandonner le recours en annulation.

Le 14/11/2011, à la mairie d'Orbey, MM. Guy JACQUEY, Maire de la Commune d'Orbey et Frédéric HOMANN, Directeur de l'Unité de Production Est d'EDF signent la convention fixant la redevance liée à la mise à disposition des terrains communaux du site du Lac Noir.

Ainsi, la Commune percevra un loyer annuel de 40 000 euros, qui pourra être réévalué tous les 10 ans (à hauteur de 20 000 euros supplémentaires). Une fois la centrale opérationnelle (2019), viendront s'ajouter 50 000 euros (représentant 10% des recettes fiscales perçues par la CCVK) ainsi que la taxe foncière sur le bâti, soit un total d'environ 230 000 € de recettes.

S'en suivra une procédure de marchés (18 mois) à la suite de laquelle les travaux dont la durée est estimée à 6 ans. La mise en service est prévue pour 2019.

*Arrivée de M. Thierry SPEITEL.*

*M. BLEU cède la parole à M. MULLER pour le point suivant.*

## **2.2 Point sur le programme en faveur des déplacements et de la mobilité**

Le Groupe de Travail Mobilité ne s'étant pas réuni dernièrement, il est proposé de faire un point en séance sur l'avancement des différents dossiers :

- **Bus à haut niveau de services et Transport à la demande**

Nous sommes toujours en attente d'une première proposition technique et financière de la société Kunegel pour la mise en place du bus à haut niveau de service (BHNS) entre Colmar et la Vallée. Dès réception de cette proposition (mi-décembre), le projet devra être étudié et finalisé par le Groupe de Travail et les services du Conseil Général et de la CAC.

Le TAD étant dépendant du BHNS pour son fonctionnement, l'appel d'offres n'a donc pas encore été lancé.

Vu les délais de validation, l'expérimentation prévue initialement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 devra vraisemblablement être reportée (avril-mai).

Concernant le financement de cette expérimentation, la subvention du Département inscrite au CTV est de 225 000 € pour les 2 années.

- **Navettes touristiques (Point 2.3)**

- La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg en partenariat avec la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et avec le soutien de l'Europe, de la Région Alsace, du Conseil Général du Haut-Rhin, du Grand Pays de Colmar et de l'Association Départementale du Tourisme de Haute-Alsace met en place, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, des navettes bus qui desservent les marchés de Noël de Kaysersberg, Riquewihr et Colmar.

Ces navettes circulent les samedis et dimanches du 26 novembre au 18 décembre.

Départs de Kaysersberg (Parking bus, rocade verte) à destination de Riquewihr, toutes les heures entre 10h20 et 19h20. Départs de Kaysersberg à destination de Colmar, toutes les heures entre 10h40 et 19h40. Tarifs : 3€/jour/personne, gratuit – de 12 ans.

Le Président remercie particulièrement les communes de Kayzersberg et Kientzheim, mais aussi toutes les autres qui ont mis du personnel à disposition pour la mise en place du plan de circulation spécifique à la navette de Noël. C'est une démonstration très concrète de la solidarité intercommunale !

Le Président est également très satisfait de pouvoir partager les excellents chiffres de fréquentation enregistrés par la navette lors du 1<sup>er</sup> WE : 774 voyages en 2 jours soit 200% de fréquentation supplémentaire par rapport à 2010.

- Les Navettes Lac Blanc font l'objet du point n° 6 de l'ordre du jour.

- **Etude sur les voiries partagées**

La 2<sup>ème</sup> tranche de l'étude a démarré : de nouveaux rendez-vous sont en cours avec les bureaux d'études. Les propositions d'aménagement pourront être finalisées à la suite de ces rencontres. Leur présentation au Groupe de Travail est prévue courant janvier.

- **Plans de Déplacements Entreprises**

Le programme d'accompagnement proposé par l'ADEME / CCI / CCVK aux 6 principales entreprises de la Vallée = Mark IV, Alcon, DS Smith (cartons/plastiques), Hussor, Husson (soit

1 300 salariés) a démarré par la phase diagnostic (rendez-vous sur site, enquête, analyse des données). Ces éléments de diagnostic serviront également à la réflexion concernant la mise en place du BHNS.

Le programme d'actions prévu par entreprise devrait aboutir début février.

- **Covoiturage**

La mise en ligne du site de covoiturage départemental et l'élaboration du schéma départemental des aires de covoiturage ayant pris du retard, il est proposé de reporter les actions de la CCVK au printemps 2012 (stagiaire : schéma des aires de covoiturage d'intérêt local + actions de sensibilisation au covoiturage).

- **Itinéraires cyclables**

La CCVK a sollicité les services du Conseil Général pour faire un point d'étape global sur l'ensemble du dossier « itinéraires cyclables ». Nous attendons une date de réunion avec M. Notter.

*Le Vice-président cède la parole à M. BLEU.*

## **2.4 Transfert du pouvoir de police spéciale** attaché aux domaines de compétences « assainissement » et « gestion des déchets ménagers »

Lors du Conseil du 24 février dernier, il a été proposé aux Maires de chaque Commune d'adresser un courrier à la CCVK afin de nous informer de leur choix quant à leur opposition ou non au transfert du pouvoir de police spéciale attaché aux domaines de compétences « assainissement » et « gestion des déchets ménagers ».

Pour mémoire, l'article 63 de la loi de réforme des collectivités territoriales prévoyait un transfert automatique au 1<sup>er</sup> décembre 2011 en cas de non opposition des Communes.

Nous vous informons que toutes les Communes s'y sont opposées en date du :

AMMERSCHWIHR	12/04/2011
FRELAND	03/05/2011
KATZENTHAL	13/04/2011
KAYSERSBERG	12/04/2011
KIENTZHEIM	03/05/2011
LE BONHOMME	15/04/2011
LABAROCHE	14/04/2011
LAPOUTROIE	15/03/2011
ORBÉY	12/04/2011
SIGOLSHEIM	23/06/2011

### **3. Communication des représentants de la CCVK aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE – SITDCE - SMRA)**

*Le Président cède la parole à M. BALTHAZARD pour le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical qui s'est tenu le 14/10/2011.*

#### **3.1 Comité Syndical du SMRA, rapporteur M. BALTHAZARD : compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2011**

Cette séance a permis de voter le BP2012 qui reste stable par rapport à celui de 2011. Le budget de la section de fonctionnement se monte à 458 537 € et celui en investissement à 22 218 €.

Les barèmes d'adhésion ont été entérinés et dépendent toujours de la capacité de traitement de la station d'épuration de l'adhérent. Ils restent similaires à ceux de l'année dernière, et l'adhésion pour le budget FLLBO se montera à 5 481 €.

Pour rappel, la Communauté de Communes adhère au Syndicat Mixte pour les boues de la station d'épuration d'Hachimette, les Communes du vignoble sont concernées par l'intermédiaire du SITEUCE, également adhérent du SMRA.

Le bilan 2010 des épandages de boues de stations d'épurations dans le Haut Rhin (stations collectives et industrielles) a été présenté. La production de boues des stations de collectivités est de 15 200 TMS/an (STEP de Lapoutroie : 100 TMS). La filière de l'épandage représente 59% des tonnages de boues produites (39 stations), les 41% restants étant incinérés (l'incinération concerne 2 stations et des lots ponctuels non-conformes pour 4 autres stations). Parmi les boues épandues, le compost représente 82% du tonnage et  $\frac{3}{4}$  des stations d'épuration.

Côté industriel, le suivi concerne 10 unités, dont tout ou partie de la production est destinée à un épandage agricole. Il s'agit de 4 papeteries, 3 industries textiles, 1 industrie agro-alimentaire, 1 distillerie et 1 entreprise de lavage de bouteilles plastiques. La production de l'ensemble de ces industries est estimée à un peu plus de 26 500 TMS de boues et effluents, les papeteries en représentant 97 %.

Le suivi des épandages réalisé par le SMRA sur l'année 2010 a relevé 4 non conformités sur 356 parcelles concernées côté collectivités et 30 non conformités sur 323 épandages côté industriels. La surface de parcelles mise à disposition des stations collectives (7300 ha) et industrielles (8000 ha) représentent environ 10% des terres arables du

Département. Les surfaces mobilisées réellement en 2010 (ayant eu un épandage de boue ou de compost de boues) sont de 3480 ha, soit environ 1/5<sup>ème</sup> des surfaces mobilisables.

M. BALTHAZARD cède la parole au Président.

### **3.2 Comité Syndical du SMALB, rapporteur M. BLEU : compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2011**

Le Comité du Syndicat Mixte s'est réuni le 29 novembre dernier pour une séance essentiellement consacrée aux points suivants :

#### **A. Organisation des secours sur pistes pour la saison 2011/2012**

Il a été décidé de reconduire les contrats des pisteurs secouristes recrutés la saison dernière et d'embaucher un nouveau salarié, suite à un départ.

Il a été noté qu'une réflexion sur la mise en place d'un système de notation complémentaire aux grilles indiciaires utilisées a été entreprise.

#### **B. Tarifs ski alpin pour la saison 2011/2012**

Il a été voté une augmentation de 0,50 cts des tarifs par rapport à ceux appliqués la saison dernière.

Concernant les tarifs « saison », il y a une augmentation de 10 € pour chaque forfait.

Nouveauté : il est désormais possible de recharger sa carte à puce forfait en ligne via le site du Lac Blanc : [www.lac-blanc.com](http://www.lac-blanc.com).

#### **C. Tarifs ski de fond pour la saison 2011/2012**

Les tarifs restent identiques à la saison passée.

Excepté pour les forfaits :

- « carte annuelle » pour lesquels une augmentation de 5 € a été appliquée
- « carte saison » pour lesquels une baisse de 5 € a été appliquée

#### **D. Avenant à la convention relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site du Lac Blanc**

Le Comité Syndical a approuvé la passation de l'avenant n°1 à la convention.

Cet avenant entraîne une augmentation de la participation de la CCVK, c'est pourquoi, ce point a été mis à l'ordre du jour de la présente séance et sera discuté en point 5.4 « Administration Générale ».

M. BLEU ajoute que lors de la réunion de l'ODT qui s'est tenue à Munster, le classement en termes de chiffre d'affaire des stations dans le Massif des Vosges a été communiqué : Le Lac Blanc est classé en troisième position derrière la Bresse (1<sup>ère</sup>) et Gérardmer (2<sup>ème</sup>).

### **4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail**

Avant d'entamer le compte-rendu de la Commission « Déchets », il est proposé d'aborder la décision relative à la validation du scénario d'optimisation de déchèterie à retenir.

M. WAWRETSCHKA prend la parole.

#### 4.1.1 N° 092/2011-OM : Validation du scénario d'optimisation du réseau de déchèterie (Cf. annexe 7) – Point ajouté

Le bureau d'étude AUSTRAL a été retenu pour réaliser un programme d'optimisation des déchèteries, dont la réunion de démarrage a eu lieu le 6 septembre 2011.

Cette étude s'est effectuée en plusieurs phases :

PHASE 1 : Présentation de l'état des lieux/Diagnostic : le 19 octobre 2011

PHASE 2 : Présentation des propositions de pistes d'optimisation : 03/11/2011

Lors de cette réunion, le Bureau d'étude a proposé 4 types de scénarii, à savoir :

- le cas de déchèterie unique sur le territoire,
- le cas de 2 déchèteries sur le territoire,
- le cas de 3 déchèteries sur le territoire et
- les cas alternatifs (une déchèterie unique + une déchèterie mobile, ...)

Suite à la présentation, les élus présents ont retenus trois scénarii et ont sollicité une étude technique et financière.

● Scénarii retenus :

- 1 déchèterie unique, Kaysersberg étendu (repère F)
- 2 déchèteries, Kaysersberg et ORBEY étendu (repère K)
- 3 déchèteries, Kaysersberg étendu, ORBEY étendu et Sigolsheim (repère M)

Lors de la réunion de Bureau du 24 novembre dernier à laquelle étaient invités les Délégués de la CCVK, les membres de la Commission « Déchets » et du Groupe de Travail « Déchèteries », une présentation technique et financière des 3 scénarii retenus a été effectuée.

Le bureau d'étude AUSTRAL a présenté les 19 points d'impacts sur le fonctionnement des trois scénarii retenus, en détaillant pour chaque point :

- l'objectif du point d'impact de modernisation des scénarii
- La contrainte de mise en œuvre
- Les coûts d'investissement et de fonctionnement de chaque scénario
- La valorisation environnementale

Chaque scénario a été évalué en fonction des critères ci-dessus sous forme d'un tableau de synthèse.

Après un débat sur les aspects financiers et techniques de chaque scénario, les Elus ont porté leur choix sur l'option suivante :

- 1 déchèterie unique, Kaysersberg étendu (au dépôt communal)

Pendant, à la demande des Elus, il a été de proposé de faire valider ce choix en séance de Conseil Communautaire.

Le Bureau d'étude pourra ainsi travailler sur la PHASE 3 du programme.

M. WAWRETSCHKA cède la parole au Président pour la procédure de vote.

Arrivée de M. Jean-Jacques RAUCH.

M. BALTHAZARD intervient en indiquant que si le scénario de la déchèterie unique s'impose par une analyse économique, il ne prend pas en compte le service aux

usagers. Il souhaite l'adhésion de la population au projet et aimerait également que la CCVK engage une réflexion sur les déchets spéciaux tels que les huiles, ampoules...

Mme Chantal OLRY désapprouve totalement cette option. Les déchèteries ont été créées pour une question de proximité. Si l'option de déchèterie unique devait être retenue, nous serions en totale inadéquation avec la politique « Mobilité » de la CCVK. Elle pense que le choix de la Commune de Kayzersberg est inapproprié, et qu'il faudrait se baser sur le nombre d'habitants. Enfin, elle estime que l'étude menée par le cabinet AUSTRAL est complètement inutile.

M. Henri WAWRETSCHKA répond que d'après les statistiques élaborées par la CCVK grâce aux données des bornes automatiques, les foyers effectuent en moyenne 5 dépôts par an en déchèterie. Il y a donc bien un intérêt à la déchèterie unique de part son coût moindre et la possibilité d'une plage horaire d'ouverture plus importante.

M. Patrice PERRIN ajoute qu'il faut prendre des décisions à l'échelle intercommunale et non plus communale.

Mme Chantal OLRY insiste sur le fait qu'il s'agit d'une aberration de ne pas conserver deux déchèteries sur le territoire.

Le Président précise que la déchèterie d'Orbey ne serait jamais optimale vu sa taille.

M. Thierry SPEITEL soutient M. PERRIN et ajoute « On a tous des efforts à faire. Il faut oublier sa Commune au profit de l'intercommunalité. La Commune de Sigolsheim aurait souhaité conserver ses services mais nous sommes conscients que c'est techniquement impossible ».

Monsieur STOLL, intervient et précise qu'il est trop facile d'évoquer l'écologie pour justifier d'un choix, il rappelle à l'assemblée les interpellations au moment des réunions publiques de 2009. Enfin il ne souhaite pas participer au vote, car quelque soit l'option, la déchèterie sera maintenue sur sa commune.

**Le Conseil de Communauté valide** le choix de l'option retenue, à savoir, 1 déchèterie unique à Kayzersberg étendu (au dépôt communal).

**Décisions prise par 19 voix POUR, 3 voix CONTRE** (Mmes OLRY et DUPONT, M. MAIRE) **et 1 ABSTENTION** (M. BALTHAZARD).

Le Vice-président poursuit avec le compte-rendu de la Commission « Déchets » du 8 novembre dernier.

#### **4.1 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 8/11/2011**

**A. Point financier : N° 093/2011-OM : Validation des tarifs** applicables au 01/01/2012 (Point 4.1.2)

Compte tenu de :  
- L'inflation ;

- L'augmentation du coût de l'incinération des OMR estimé à 10% ;
- L'augmentation du taux de TVA (de 5.5 à 7%) qui représente sur 900 000 euros de Dépenses, un supplément de 13 500 euros sur le budget 2012.

La Commission « Déchets » propose une augmentation des tarifs de 4% et le passage de la part fixe à 80 euros, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, comme suit :

<b>TARIFS BACS &amp; SACS</b>				
<b>Tarifs au 01/01/2012 (+4%)</b>				
PART FIXE (annuelle)	80.00			
PART VARIABLE				
Tarif du litre d'OMR	0.03978			
Bacs	80L	120L	240L	360L
Location bac (annuelle)	9.00			
Option verrou (annuel) - Pdt 3 ans	12.00			
Prise en charge par le camion (par levée)	1.06			
Tarif au volume (par levée)	3.18	4.77	9.55	14.32
Tarif (par levée)	4.24	5.83	10.61	15.38
Facturation bac non restitué après déménagement HV (Décision n°073/2011-OM du 29/09/2011)	20.00	22.00	27.00	41.00
Facturation déplacement agent pour récupération bac (Décision n°072/2011-OM du 29/09/2011)	20.00			
Sacs	30L		50L	
Prix d'achat	0.075		0.125	
Tarif au volume	1.193		1.989	
Tarif de la pièce	1.27		2.11	
PAV automatisés OMR	1.19			
<b>TARIFS DIVERS</b>				
Rédition badge accès déchèterie (perte, vol...)	2.00			
Non restitution badge (déménagement HV, maison retraite, colocation...)	2.00			
Redistribution clé conteneur	2.00			
Non restitution clé (déménagement HV, maison retraite, colocation...)	2.00			
Carte temporaire accès déchèterie (coût mensuel)	10.61			

<b>TARIFS BIODECHETS</b>			
Redevance (existants en 2009)	redevance payée en 2010 + 4% d'augmentation		
Nouveaux arrivants	243.98€ par bac de 240L		
<b>TARIFS COMPOSTEURS</b>			
400L	22.00 (jusqu'épuisement stocks)		
600L	28.00 (jusqu'épuisement stocks)		
360L (Décision n°009/2011-OM du 24/02/2011)	22.00		
575L (Décision n°009/2011-OM du 24/02/2011)	28.00		
<b>DECHETERIE : DEPOTS EFFECTUES PAR LES PROFESSIONNELS</b>			
Type déchets acceptés	0.25 m <sup>3</sup>	0.50 m <sup>3</sup>	1 m <sup>3</sup>
Cartons	0.83	1.66	3.22
Métaux	0.83	1.66	3.22
Bois	6.66	13.31	26.52
Encombrants	10.61	21.22	42.43
Gravats	4.06	8.01	15.91
Végétaux	4.06	8.01	15.91

Avis de la commission : Avis favorable.

M. WAWRETSCHKA cède la parole au Président pour la procédure de vote.

**Le Conseil de Communauté approuve** les tarifs comme indiqués ci-dessus, avec une application au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**Décision prise par 23 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme OLRV).**

M. WAWRETSCHKA poursuit le compte-rendu.

**B. N° 094/2011-OM : Approbation des modifications** apportées au règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (*Point 4.1.3*)

Il est proposé d'apporter les modifications au règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme suit (*en gras, texte modifié ou ajouté*) :

Article 7 : Règle de proratisation de la facturation

Article 7.2 Fin de facturation

**La non restitution de la carte et/ou de la poubelle fera l'objet d'une facturation conformément aux tarifs fixés par délibération.**

Les justificatifs pris en compte sont (liste non exhaustive):

- une copie de l'acte de décès

- une copie de l'état des lieux de sortie du logement ou copie du bail du nouveau logement
- un justificatif de cessation d'activité dans le cas d'un usager professionnel
- acte de vente
- attestation d'accueil en maison de retraite établie par l'établissement

**NB : En l'absence de cette déclaration mettant fin à la facturation, les factures établies ne pourront faire l'objet d'une quelconque rectification et resteront à la charge de l'usager.**

\*\*\*\*\*

Article 9 : Autres facturations

Article 9.6 Récupération de bacs par les agents de la Communauté de Communes en cas d'impossibilité matérielle de l'usager

**La Communauté de Communes pourra, sur demande de l'usager, en cas d'impossibilité matérielle de rapporter son bac au siège de la Communauté de Communes, se rendre au domicile du dit usager afin de récupérer le contenant, moyennant une participation fixée par délibération.**

Avis de la Commission : Avis favorable.

M. WAWRETSCHKA cède la parole au Président pour la procédure de vote.

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** les modifications apportées aux articles 7.2 et 9.6 du règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères comme indiquées ci-dessus.

M. STOLL demande que l'on soit attentif à la capacité et au pouvoir calorifique qui sera retenu pour le nouvel incinérateur de Colmar, car s'il est mal calibré, ce sera un aspirateur à déchets et empêchera de faire des efforts de réduction des déchets. Il propose la création d'une association N.I.C. (Non à l'Incinérateur de Colmar).

M. WAWRETSCHKA répond que la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg ne pèse pas lourd dans les décisions du SITDCE et poursuit le compte-rendu.

### **C. Compte-rendu du Groupe de Travail « Déchets des professionnels en déchèteries »**

Présentation :

- du service existant et des limites
- des différents systèmes de facturation existants (pesée, volume, nombre de passages)
- des questions autour de la part fixe
- du fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé
- de la classification des professionnels proposée

## Recommandations :

- Faire payer 2 parts fixes aux professionnels qui ont une seule adresse pour le siège de leur entreprise et domicile privé. Leur donner 2 cartes (une de professionnel, une de particulier)
- Majorer la part fixe « professionnel »

## Facturation :

- Choix du système de facturation interdépendant / choix du scénario déchèteries
- Facturation : plusieurs pistes évoquées, dont facturation au nombre de passages avec part fixe « professionnel »

## Conclusions sur le système de facturation :

- La majorité des participants opterait pour une facturation au nombre de passages, mais les modalités sont à définir.
- Toutes les solutions sont examinées en parallèle de l'avancée de l'étude déchèteries. Si l'étude sur les déchèteries conduisait à une déchèterie unique, l'option de la balance devrait être réexaminée.
- Le Groupe de Travail a souhaité que ces possibilités soient rediscutées ultérieurement afin de laisser mûrir ce sujet.

## Classification :

- Validation du système de classification proposé (statut professionnel/non professionnel).
- Les communes doivent être considérées comme des professionnels ? à re-mise en place d'un système de fiches à compléter par les communes pour connaître les volumes déposés.

## Conséquences :

- Les structures ayant un statut de professionnel seraient assujetties à la part fixe des professionnels.

Elles seraient exonérées en présentant des justificatifs (utilisation d'autres filières notamment).

NB : une structure exonérée de part fixe « professionnel » ne serait pas autorisée à emmener de déchets résultants de son activité en déchèteries.

- Les structures n'ayant pas le statut de professionnel seraient assimilées à des ménages. Ils paieraient la même part fixe que les particuliers.

**D. Présentation de la campagne de caractérisation des déchets**

Objectifs : Connaître la composition du gisement des OMR, du recyclable sec et des bennes encombrants afin de :

- définir les actions de prévention
- déterminer un point zéro du Programme Local de Prévention, suivre l'évolution
- améliorer le dispositif de gestion des déchets
- réfléchir à de nouvelles filières

**D1. OMR**

## Méthodologie

- Recommandations MODECOM ADEME
- 4 secteurs définis
  - Habitat collectif

- Centre urbain dense
- Centre urbain moyennement dense
- Zones écarts

Catégories : [Caractérisation « produits » et non « matières »](#)

Échantillonnage :

Habitat collectif	Kaysersberg	Mardi
Centre urbain dense	Kaysersberg	Mardi
Centre urbain moyennement dense	Orbey	Jeudi
Zones écarts	Orbey écarts	Mercredi

Les bacs des professionnels et des communes ne sont jamais collectés avec les tournées échantillonnées.

Echéances

- 2011/2012 : 1<sup>ère</sup> vague de caractérisation
- 4 échantillons en automne
- 4 échantillons au printemps
- Limiter la saisonnalité
- 2015 : 2<sup>ème</sup> vague de caractérisation (fin PLP)

Prestataire

- SITA
- Prélèvement UIOM Colmar, centre analyse

Budget

- 800€ HT/échantillons à 6400€ HT pour 1<sup>ère</sup> vague
- Reste à charge = 1400 € TTC

## D2. Encombrants

Méthodologie, échantillonnage et échéances

- Bennes prélevées dans les 3 déchèteries, à chaque saison
- Démarrage 2012

Catégories : [Réutilisable, recyclable, non réutilisable et non recyclable](#)

Prestataire : Non choisi

Budget : Environ 1200€ HT/benne (subvention 80%)

Echéances : 2012

## D3 Recyclables secs

Pas encore de données.

- ⇒ Les premiers résultats (caractérisations OMR automne 2011) seront connus début janvier.

## E. Point sur le calendrier des tournées OM en 2012 et sur les ouvertures des déchèteries en 2012

### E1. Calendrier des tournées OMR

Identiques à 2011.

## **E2. Calendrier jours de rattrapages de collectes des OMR en 2012**

Lundi 9 avril 2012 (Pâques)	à	Vendredi 13 avril 2012
Mardi 1 mai 2012 (Fête du travail)	à	Vendredi 4 mai 2012
Mardi 8 mai 2012 (Victoire 1945)	à	Vendredi 11 mai 2012
Jeudi 17 mai 2012 (Ascension)	à	Vendredi 18 mai 2012
Lundi 28 mai 2012 (Pentecôte)	à	Vendredi 1 juin 2012
Mercredi 15 août 2012 (Assomption)	à	Vendredi 17 août 2012
Jeudi 1 novembre 2012 (Toussaint)	à	Vendredi 2 novembre 2012
Mardi 25 décembre 2012 (Noël)	à	Vendredi 28 décembre 2012
Mercredi 26 décembre 2012 (St Etienne)	à	Jeudi 27 décembre 2012

Infos : La collecte des biodéchets se fera le lendemain du lundi férié avant la collecte OMR

## **E3. Calendrier d'ouverture des déchèteries**

Identique à 2011.

## **F. Projets et chantiers 2012**

Réhabilitation du réseau de déchèteries.

## **G. Divers**

Une formation sur la gestion des déchets verts des communes (« Approche naturaliste pour une gestion intégrée des déchets verts communaux ») est programmée le lundi 12/12 (toute la journée).

Objectifs : diminuer la production de déchets verts dans les communes, favoriser l'autogestion des déchets verts restants

Formation demandée par le groupe de travail « Prévention », inscrite dans le PLP.

Importance de la participation élus et techniciens.

La journée sera animée par Eric Charton et Jérémie Tudoux, du Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des Hautes-Vosges. Cette formation est organisée dans le cadre du cycle de rendez-vous sur le jardin au naturel: « Jardin grandeur nature dans la Vallée de Kaysersberg ».

Une deuxième journée en 2012 pourra être élaborée en fonction de demandes spécifiques des participants.

*M. BLEU donne la parole à M. BALTHAZARD pour les comptes-rendus des Groupes de Travail « Assainissement Collectif » du 25/10/2011 et « SPANC » du 16/11/2011.*

### **4.2 Groupe de Travail « Assainissement Collectif », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/10/2011**

La Commission s'est réunie le 25 octobre dernier en mairie d'Orbey.

Le sujet principal concernait la gestion du réseau d'assainissement raccordé à la station d'épuration d'Hachimette.

## **A. Eaux Claires Parasites**

La demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau, comprenant les avant projets validés, doit être envoyée au plus tard en janvier 2012.

Il a été demandé au Bureau d'étude MERLIN de solder le marché de Maîtrise d'Œuvre signé en 2005 sur la base des prestations réalisées.

Pour la relance des opérations d'ECP préalablement inscrites (Le Bonhomme et Fréland) et nouvelles (Lapoutroie), il est proposé de signer un contrat d'études jusqu'à la phase ACT (réalisation du cahier des charges pour consultation des entreprises). Le suivi des travaux pourra par la suite être réalisé en interne par les services de la CCVK.

## **B. Détermination des limites entre le réseau communal et le réseau intercommunal**

Le Groupe de Travail a fixé les limites géographiques entre la partie communale des réseaux et la partie intercommunale. Cette limite correspond à la limite de l'agglomération marquée par les panneaux d'entrée et de sortie des Communes.

Pour ce qui est du réseau principal en traversée de Lapoutroie (collectant Lapoutroie + Le Bonhomme) et en traversée d'Hachimette (collectant Lapoutroie, Le Bonhomme + Orbey), la responsabilité revient à l'intercommunalité (réseau et déversoirs d'orage situés sur le tronçon).

La conduite de collecte des Allagouttes sera également gérée par l'intercommunalité.

Sur les tronçons intercommunaux, la CCVK est responsable de l'entretien, du suivi, des réparations et renouvellements nécessaires. Les branchements et antennes de collecte (hors antenne des Allagouttes) situés sur ces parties restent de la responsabilité des Communes.

## **C. Entretien du réseau**

Suite à la réunion précédente (en mai dernier), il avait été décidé de lancer un programme annuel d'entretien des réseaux d'assainissement à partir de 2012, que ce soit pour les réseaux communaux ou intercommunaux.

La CCVK se chargera de contracter un marché sur 5 ans pour l'entretien préventif des réseaux, et prévoyant les interventions de curage urgentes. Les charges seront réparties entre les Communes selon la clé de répartition actuelle assise sur les m<sup>3</sup>, de manière à lisser la charge de façon homogène sur les 5 ans.

La longueur totale de réseau est estimée à 45 km. A raison d'un passage tous les 5 ans en moyenne, la quantité de curage annuelle est estimée à 9000 ml (coût estimatif 10 000 € HT). La prestation de curage sera effectuée sur la base d'un marché à bons de commande.

## **D. Réseau eau pluviale**

Il sera proposé aux dix Communes de la CCVK un groupement de commande pour l'entretien des réseaux d'eau pluviale et des avaloirs (pour les Communes qui le souhaitent). La CCVK se chargera uniquement de l'appel d'offres, l'exécution du marché sera ensuite à la charge de chaque Commune pour ce qui la concerne. Sont exclus de ce marché les séparateurs à hydrocarbures.

Il sera demandé aux Communes de faire remonter leurs besoins.

## **E. Information : inscription sur le site de [canalisation.gouv.fr](http://canalisation.gouv.fr)**

La réforme concernant les travaux à proximité de réseaux et canalisations entre dans sa phase active. En effet, le téléservice [www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr) est doré et déjà opérationnel, et concerne les collectivités territoriales (et en particulier les Communes) à plusieurs titres :

- en tant qu'exploitant de réseau en propre (eau, assainissement, éclairage public,.....)
- en tant que Maître d'Ouvrage pour des projets de travaux
- en tant qu'exécutant de travaux en propre régie

- en tant qu'obligation de connaître (et fournir à la demande pour les personnes n'ayant pas accès au téléportail) les zones d'implantation des réseaux ainsi que les coordonnées des exploitants.

Pour s'inscrire en tant qu'exploitant de réseau, un certificat électronique de niveau 2 minimum est requis. Le calendrier est le suivant :

- entre septembre 2011 et mars 2012 : enregistrement auprès du téléservice : coordonnées, références des ouvrages, Communes dans lesquelles ils sont implantés,...
- entre janvier 2012 et juin 2013 : enregistrement des zones d'implantation des réseaux en service : zone contenant l'ensemble des points du territoire situés à moins de 50 mètres de l'ouvrage.
- à partir du 1<sup>er</sup> avril 2012 : obligation de déclarer toute création, modification ou abandon de réseau
- entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 mars de chaque année, à partir de 2012, déclarer auprès du téléservice les longueurs de réseaux (hors branchements) en vue du calcul de la redevance qui sera due par les exploitants au téléportail.
- Au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2019 en zone urbaine (2026 sur la totalité du territoire), et pour les réseaux sensibles pour la sécurité (gaz, électricité, éclairage public, réseaux de chaleur par exemple) tous les plans fournis devront être géoréférencés. Attention : les exploitants peuvent classer comme sensibles des réseaux à priori non sensibles (eau, assainissement, communication électronique,....).

Le téléportail permettra aux exploitants de répondre en ligne aux déclarations de travaux élaborées par les Maîtres d'Ouvrage ayant des projets de travaux (consultation du téléportail [reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://reseaux-et-canalizations.gouv.fr) obligatoire au cours de l'étape projet à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012), et des entreprises avant démarrage des travaux (qui envoient actuellement des DICT).

La réponse aux DT et DICT devra comporter des plans, dans le cas contraire, l'exploitant du réseau sera chargé de réaliser un marquage-piquetage du réseau souterrain.

La réforme a également un impact sur les marchés de travaux :

- en cas de réponse par un exploitant lors de la phase projet avec localisation imprécise, il y aura obligation de mener des investigations supplémentaires avant passation de marché de travaux (dans les cas de grandes imprécisions, ces investigations pourront même être facturées pour moitié aux exploitants). Attention donc à renseigner avec le plus de précision possible vos réseaux lorsque vous répondrez aux DICT (il y aura 3 niveaux de précision : < 40 cm, entre 40 cm et 1,50m, ou > 1,50 m).
- Nouvelles clauses techniques et financières à inclure dans les marchés de travaux.

Pour en savoir plus : [www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr](http://www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr)

Une brochure explicative éditée par l'INERIS (chargée d'élaborer et de faire vivre le portail déclaratif) est téléchargeable ou consultable sur notre site intranet :

<http://www.cc-kaysersberg.fr/intranet/gt-assainissement-collectif.htm>

### **4.3 Groupe de Travail « SPANC », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 16/11/2011**

#### **A. Bilan quantitatif des contrôles**

Mlle Fanny GROSJEAN a présenté le bilan des contrôles réalisés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2006 et le 14 novembre 2011 Commune par Commune : 844 contrôles dont 367 en 2011.

Restent 905 contrôles d'installations existantes à effectuer. Parmi celles-ci, environ 150 ont déjà fait l'objet d'un contrôle antérieur à 2006, mais elles feront tout de même l'objet d'une visite avant fin 2013 dans le cadre du contrôle périodique.

Ces chiffres confirment les orientations prises lors de la réunion de la Commission du 12 novembre 2010, qui avait fixé comme objectif de terminer le diagnostic de l'ensemble des installations d'ici le 31/12/2013, soit avec un an de retard par rapport au délai fixé par la loi sur l'eau de 2006.

## **B. Evolutions réglementaires**

M. Antoine BALTHAZARD a informé le Groupe de Travail que des modifications des arrêtés de 2009 relatifs aux prescriptions techniques et à l'exécution des missions de contrôles sont attendues pour le premier trimestre 2012. Les Ministères concernés préparent également un arbre de décisions applicables au niveau national pour juger de la conformité des installations existantes. Il faudra ainsi distinguer :

- les installations non conformes présentant un risque sanitaire et/ou environnemental à réhabiliter sous un délai de quatre ans
- les installations non conformes (incomplètes, sous dimensionnées ou présentant des dysfonctionnements) mais qui ne présentent pas de risque sanitaire et/ou environnemental, à réhabiliter uniquement en cas de vente (délai d'un an)
- les autres cas sont les installations conformes qui peuvent faire l'objet de recommandations, le cas échéant, mais pas de travaux obligatoires.

Le Groupe de Travail estime qu'il ne faut pas revenir sur les cas contrôlés précédemment, même si certains d'entre eux auraient eu un avis différent du fait de l'évolution des critères de jugement.

## **C. Perspectives d'évolution du service**

Lors des Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif qui se sont tenues à Metz en octobre dernier, les pouvoirs publics ont réaffirmé leur souhait de mieux prendre en compte l'assainissement non collectif dans le choix des solutions d'assainissement à apporter par les collectivités.

Ainsi les Agences de l'Eau devraient dans leur 10<sup>ème</sup> programme, démarrant en 2013, accompagner financièrement plus fortement les opérations de réhabilitation. Cependant les retours d'expérience d'autres collectivités s'étant déjà engagées dans cette démarche font remonter des difficultés importantes :

- le problème de l'intervention d'une collectivité en domaine privé et les diverses responsabilités en découlant
- des coûts de réhabilitation souvent plus élevés en Maîtrise d'Ouvrage publique qu'en Maîtrise d'Ouvrage privée pour des travaux équivalents

M. Mario BOTTOS estime que si les subventions deviennent plus incitatives, il faudrait en faire bénéficier au maximum les usagers qui devront faire réhabiliter leurs installations. Aux dernières estimations ce nombre devrait avoisiner 25 à 30% du parc sur notre secteur, soit entre 440 et 530 installations.

## **D. Entretien**

Pour information, M. Gérard HELFER, agriculteur à Orbey, a établi des démarches en vue d'obtenir un agrément de vidange des fosses d'assainissement non collectif (demande de superposition avec le plan d'épandage en cours de révision de la Commune de Labaroche pour les matières issues des installations d'assainissement collectif).

M. Antoine BALTHAZARD précise qu'il y a peu de chances que d'autres agriculteurs de la Vallée s'engagent dans une démarche similaire. En effet, il y a déjà actuellement juste suffisamment de surface pour l'épandage du lisier, et beaucoup d'agriculteurs sont dans une démarche de certification biologique de leur production.

M. BLEU donne la parole à M. FRITSCH pour le compte-rendu de la Commission « Animation & Solidarité » qui s'est tenue le 29 novembre dernier.

#### **4.4 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. FRITSCH, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/11/2011**

##### **A. DSP Petite Enfance & Jeunesse 2012-2016**

Les Délégations de Service Public « Petite Enfance 2007-2011 » (gestion des 4 multi-accueils et du Relais Assistantes Maternelles) et « Jeunesse 2009-2011 » (gestion du Service Jeunesse intercommunal) arrivent à échéance le 31 décembre 2011.

Ce point sera délibéré en point 5.5 « Administration Générale ».

##### **B. Service Jeunesse : bilan été 2011 et programme 2012**

###### **B.1 Bilan de l'été 2011**

###### BILAN QUANTITATIF

- 737 places proposées au total sur Juillet et sur Août contre 641 en 2010.
- 531 inscriptions soit 72% de taux d'occupation contre 454 en 2010 soit 71% de taux d'occupation.
- Augmentation chez les 6-11 ans mais aussi chez les 12-17 ans.
- Nombre de jeunes : 260 jeunes en 2011 (230 jeunes en 2010).
- Net déficit d'inscription des ados filles
- 6 stages ont été annulés :
  - \* 4 par fautes d'inscrits : eurockéennes, éveil musical, mini camp équitation, plongée initiation pour les adolescents.
  - \* 2 à cause du mauvais temps (pétanque et sortie vélo + plage = mois de Juillet).

###### BILAN QUALITATIF

- Bilan été 2011 satisfaisant.
- Globalement les activités se sont bien déroulées. Aucun accident ni incident avec les jeunes n'a été recensé.
- Les inscriptions se sont bien déroulées.
- Enquête bilan auprès des parents (17 fiches en retour) : L'inscription, la disponibilité et la communication du service jeunesse est très bien appréciée. En point négatif : certains stages ne durent pas assez longtemps (tir à l'arc- perles...). Les horaires de début et de fin d'activité ne sont pas adaptés aux personnes qui travaillent en continu. Les points forts sont : originalité, créativité, la découverte de nouveaux sports, le professionnalisme des encadrants.

###### **B.2 Proposition de programme 2012**

Le Service Jeunesse propose un programme d'activités jeunesse pour l'année 2012 dans la continuité du programme 2011.

Le système d'inscriptions avec priorisation des inscriptions en fonction des revenus et de la composition de la famille sera maintenu.

Le Service Jeunesse recherchera également de nouvelles activités et animations susceptibles d'intéresser davantage le public ado féminin.

Budget total Association Les Enfants de la Vallée - volet Jeunesse 2012 = 94 658 €

Participation (DSP) CCVK – volet jeunesse 2012 = 70 586 €

**C. N° 095/2011-FI : Autorisation de versement** de subventions au titre du FOSIL et de l'AME (Point 4.4.1)

Les associations suivantes ont sollicité une aide financière au titre du FOSIL :

➤ La Ludothèque de Lapoutroie pour l'organisation de la manifestation "Jeux d'Hiver... divers jeux 2012"

Date : Dimanche 22 janvier 2012

Budget : 2 475 € Subvention sollicitée : 350 €

➤ Association Nickel pour l'organisation du 5<sup>ème</sup> festival du jeu de rôle à Kaysersberg

Date : Avril 2012

Budget : 2 200 € Subvention sollicitée : 500 €

Avis de la Commission : Avis favorable pour « Jeux d'hiver... divers jeux » (350 €) et pour « Festival du jeu de rôle » plafonné à 350 €

Les associations suivantes ont sollicité une subvention au titre de l'Aide aux Manifestations d'Envergure :

➤ L'Association Noël à Kaysersberg pour l'organisation du programme de manifestations culturelles 2011 et de l'exposition « Nos 25 Noëls de rêve au Pays des étoiles »

Date : Décembre 2011

Subvention sollicitée : 2 000 €

➤ L'Association Ste Richarde de Sigolsheim pour l'organisation d'une semaine culturelle « Sigolsheim invite la Pologne »

Date : du 11 au 19 février 2012

Budget : 16 420 € Subvention sollicitée : 2 000 €

Avis de la Commission : Avis favorable pour Noël à Kaysersberg 2011 (2 000€) et pour la semaine culturelle polonaise à Sigolsheim (2 000 €)

*Le Vice-président passe la parole à M. BLEU pour la procédure de vote.*

**Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents,** le versement des subventions comme suit :

\* Au titre du FOSIL :

- 350 euros à l'association « La Ludothèque » de Lapoutroie pour l'organisation de la manifestation "Jeux d'Hiver... divers jeux 2012" du 22/01/2012 ;

- 350 euros à l'association Nickel pour l'organisation du 5<sup>ème</sup> festival du jeu de rôle à Kaysersberg organisé en avril 2012.

\* Au titre de l'AME :

- 2 000 euros à l'association « Noël à Kaysersberg » pour l'organisation du programme de manifestations culturelles 2011 et de l'exposition « Nos 25 Noëls de rêve au Pays des étoiles » ;

- 2 000 euros à l'association « Ste Richarde » de Sigolsheim pour l'organisation d'une semaine culturelle « Sigolsheim invite la Pologne » du 11 au 19 février 2012.

*M. MULLER pose la question de la nécessité de la poursuite du Service Jeunesse.*

M. FRITSCH répond que les camps « été » sont très formateurs pour les jeunes et que Les stages « musique » permettent à l'EMVK de promouvoir les instruments à vent.

M. FRITSCH poursuit le compte-rendu.

## **D. Divers**

Manifestation culturelle intercommunale

La ville d'Ammerschwihl souhaite donner une dimension intercommunale à la 2ème édition de sa fête « Vachement vin » (1<sup>er</sup> WE de juillet) qui sera placée sous le signe des jeux olympiques.

Elle propose donc une course de chars rassemblant des chars de chaque Commune de la Vallée.

M. FRITSCH fait un appel auprès de toutes les communes pour un "délire", tous ensembles, dans le cadre de cette manifestation.

Modalités de promotion des manifestations et informations locales dans le cadre de la convention souscrite avec Azur FM (Cf. annexe 8)

La CCVK a adhéré au « Service Local associatif » - AZUR FM qui permet de diffuser toutes les informations municipales, associatives, culturelles et sportives à l'antenne.

Cette diffusion est réglementée. Vous trouverez toutes les informations relatives au fonctionnement du service local en annexe.

Le Président poursuit avec les points mis à l'ordre du jour.

## **5. Administration Générale**

### **5.1 Délégations au Président**

Par délibérations en date des 11/04 et 4/12/2008, le Conseil de Communauté a donné, conformément aux articles L2122-22 et 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, délégations au Président en matière :

- d'ouvertures de crédit de trésorerie
- de gestion des emprunts
- d'opérations de placement
- de marchés et avenants
- de signature de conventions de stage
- de signature des conventions de mise à disposition de locaux
- d'acceptation de dons ou de legs
- de créations de régies d'avances et de recettes
- d'actions en justice au nom de la CCVK
- d'encaissement des indemnités de sinistres

Le Président doit obligatoirement rendre compte des travaux et des attributions exercées par l'organe délibérant lors de chaque réunion de celui-ci.

Afin de permettre une gestion plus souple de l'Administration Générale de la Communauté de Communes, il est proposé au Conseil d'étendre les délégations du Président.

Il est donc proposé de donner délégations au Président en matière de :

**5.1.1 N° 096/2011-AG : Délégation de compétence au Président** : Validation et signature des baux d'habitation

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004, un transfert de compétence de la commune de Kaysersberg vers la CCVK, pour la gestion du bâtiment de la Médiathèque s'est opéré, qui englobait l'appartement situé au 1<sup>er</sup> étage.

La CCVK a contracté un bail avec M. Patrick DEPARIS qui a quitté le logement le 31/10/2011.

Depuis cette date le logement est vacant mais la CCVK peut être sollicitée à tout moment. C'est pourquoi, il est proposé au Conseil de Communauté de déléguer le pouvoir au Président de signer le bail pour le logement sis 2 avenue G. Ferrenbach à Kaysersberg, pour une durée n'excédant pas 6 ans.

**Le Conseil de Communauté décide, à l'unanimité des membres présents :**

- **de donner** délégation au Président pour la validation du bail du logement sis 2 avenue Georges Ferrenbach à Kaysersberg (1<sup>er</sup> étage de la Médiathèque), pour une durée n'excédant pas 6 ans ;
- **d'autoriser** le Président à signer ledit bail et tout autre document afférent à cette affaire.

**5.1.2 N° 097/2011-AG : Délégation de compétence au Président** : Acquisition des terrains en vue de l'aménagement des pistes cyclables

La CCVK est compétente pour l'aménagement des itinéraires cyclables hors agglomération prévus au schéma départemental. Dans ce cadre, elle doit procéder aux acquisitions foncières nécessaires à ces aménagements et à la mise à disposition de ces terrains au Département.

Les itinéraires suivants inscrits au schéma départemental sont en projet ou en réflexion au niveau des services du Conseil Général :

- Kientzheim – Kaysersberg
- Kaysersberg – Orbey 1<sup>ère</sup> phase (tronçon jusqu'à Hachimette)
- Ingersheim – Bennwihr

Concernant le tronçon Kaysersberg – Hachimette, le tracé envisagé longe la Weiss depuis la Gare de Fréland jusqu'à sa confluence avec la Béhine à Hachimette. Ce tronçon traverse des parcelles privées appartenant à une vingtaine de propriétaires. L'emprise totale nécessaire à l'aménagement est estimée à environ 20000 m<sup>2</sup>. Les terrains concernés sont situés en zone agricole ou naturelle des POS/PLU des communes de Kaysersberg, Fréland et Lapoutroie.

Certains propriétaires concernés par le tracé sont vendeurs. En fonction de la volonté de ceux-ci, il est proposé d'acquérir les parcelles en totale surface (auquel cas la surface non nécessaire au projet d'itinéraire cyclable pourra être revendue ou échangée par la CCVK) ou sur une surface partielle, à délimiter après arpentage.

Il est proposé de fixer le prix d'acquisition de ces parcelles à 100 euros l'are (soit 1 euro le m<sup>2</sup>).

Le montant total de ces acquisitions s'élèverait à près de 20.000 €, hors frais d'arpentage et de notaire. Les acquisitions devront se faire en lien avec les différents exploitants agricoles fermiers en place et la SAFER, qui bénéficient du droit de préemption.

Afin de permettre rapidement les transactions pour les propriétaires actuellement vendeurs et pour des raisons de simplification administrative, il est proposé au Conseil Communautaire de donner délégation au Président pour procéder aux acquisitions ou échanges de tout terrain se situant sur le tracé de l'itinéraire cyclable Kayzersberg - Hachimette pour un montant n'excédant pas cent euros l'are (soit un euro le m<sup>2</sup>) dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'autoriser** l'acquisition de toute parcelle nécessaire à l'aménagement de l'itinéraire cyclable Kayzersberg – Hachimette, soit en totale surface, soit sur une surface partielle correspondant à l'emprise nécessaire à l'aménagement et qui devra être délimité après arpentage. Ces parcelles se situent :  
Commune de KAYSERSBERG – section cadastrale 24  
Commune de FRELAND – sections cadastrales 4 et 5  
Commune de LAPOUTROIE – sections cadastrales 10, 11 et 12.
- **de fixer** le prix d'acquisition à cent euro l'are, soit un euro le m<sup>2</sup>
- de prendre en charge l'ensemble des taxes et frais annexes liés à ces acquisitions (frais d'arpentage, émoluments d'acte et de formalités, honoraires du notaire, etc.) ;
- **de donner** délégation au Président pour procéder aux acquisitions ou échanges de tout terrain se situant sur le tracé de l'itinéraire cyclable Kayzersberg - Hachimette pour un montant n'excédant pas cent euros l'are (soit un euro le m<sup>2</sup>) dès lors que les crédits sont inscrits au budget
- **de charger** le Président de déterminer les charges et les conditions d'exploitation des parcelles acquises dès que la CCVK en sera propriétaire ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer tous actes et documents liés à cette affaire et à procéder aux inscriptions foncières.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

*M. STOLL demande à ce qu'on avance sur le dossier des pistes cyclables, il s'interroge sur la pertinence de la validation par le CG68 du schéma pour obtenir une subvention sur des travaux qui s'avèrent être très coûteux, alors que des travaux légers peuvent suffire à répondre aux besoins.*

**5.2 N° 098/2011-AG : Approbation de la passation des marchés**  
pour la souscription des contrats d'assurance (5 lots) et autorisation de signature des dits marchés

Les contrats d'assurances de la CCVK arrivent à échéance au 31 décembre 2011. Une procédure d'appel d'offres ouvert en 5 lots séparés a été lancée le 21 septembre 2011 pour la souscription desdits contrats pour une durée de 5 ans.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie à deux reprises. La première réunion, le 10 novembre 2011, a admis les candidatures. La seconde réunion, le 23 novembre 2011,

a permis de réaliser le classement final des offres selon les critères de jugement énoncés dans l'avis de publicité et le choix des offres les plus avantageuses économiquement.

Cette dernière session a conduit au classement suivant :

Lot n°01 – Assurance des dommages aux biens et des risques annexes : la société GROUPAMA pour un montant de 13.474,00 € TTC pour un contrat avec une franchise de 1.000 euros.

Lot n°02 – Assurance des responsabilités et des risques annexes : la société SMACL Assurances pour un montant de 10.866,15 € TTC pour la formule de base avec l'option n°1 : protection juridique de la structure.

Lot n°03 – Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes : la société GROUPAMA pour un montant de 4.893,00 € TTC pour la formule de base y compris l'option n°1: auto collaborateur, l'option n°2: marchandises transportées et l'option n°3: bris de machines.

Lot n°04 – Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus : la société SMACL Assurances pour un montant de 425,11 € TTC.

Lot n°05 – Assurance des prestations statutaires : le groupement conjoint ALLIANZ VIE / DEXIA SOFCAP avec un taux de 6,50%.

Il est donc proposé de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres et d'attribuer les lots 1, 2, 3, 4 et 5 conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Concernant le lot n°5 – Assurance des prestations statutaire, mandat avait été donné par délibération n° 080/2011-PR en date du 29/09/2011 au Centre de Gestion pour la passation d'un marché commun, d'une durée de 4 ans.

La CAO du CdG68 a retenu la proposition de SHAM (Assureur) & SOFCAP (Gestionnaire de contrat) pour un taux de 9,46%.

Ce taux étant supérieur à celui proposé par le groupement conjoint ALLIANZ VIE / DEXIA SOFCAP (6,5%) dans le cadre de la consultation globale des marchés « Assurances » menée par la CCVK, il est décidé de ne pas adhérer au contrat du CdG68.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'attribuer** les différents lots du marché « Assurances » comme suit :

Lot n°01 « Assurance des dommages aux biens et des risques annexes » à la société GROUPAMA pour un montant de 13.474,00 € TTC pour un contrat avec une franchise de 1.000 euros ;

Lot n°02 « Assurance des responsabilités et des risques annexes » à la société SMACL Assurances pour un montant de 10.866,15 € TTC pour la formule de base avec l'option n°1 : protection juridique de la structure ;

Lot n°03 « Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes » à la société GROUPAMA pour un montant de 4.893,00 € TTC pour la formule de base y compris l'option n°1: auto collaborateur, l'option n°2 : marchandises transportées et l'option n°3: bris de machines ;

Lot n°04 « Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus » à la société SMACL Assurances pour un montant de 425,11 € TTC ;

Lot n°05 « Assurance des prestations statutaires » : au groupement conjoint ALLIANZ VIE / DEXIA SOFCAP avec un taux de 6,50% ;

- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer les marchés désignés ci-dessus avec les prestataires indiqués et tout autre document y afférent.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

### **5.3 N° 099/2011-AG : Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche** : approbation du contrat et autorisation de signature de la convention (Cf. annexe 1)

Dans le cadre de sa nouvelle politique de territorialisation, le Département du Haut-Rhin a élaboré, en concertation avec les élus locaux, un Contrat de Territoire de Vie pour la période 2010-2013.

La CCVK s'inscrit dans le Territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche dont les axes structurants de développement sont les suivants :

1. Développer le potentiel touristique du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche et assurer un meilleur équilibre territorial.
2. Développer l'attractivité du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche par la mise en œuvre d'une offre de transport plurielle.
3. Encourager la pratique sportive par le développement d'équipements structurants
4. Favoriser le dynamisme culturel du Territoire.
5. Soutenir les politiques d'aménagement et de développement local du Piémont – Val d'Argent – Pays Welche.

Arrivé à mi-parcours en cette fin d'année 2011, le Département a proposé de procéder à la révision du contrat pour la période 2012-2013. L'objectif de la révision est de réajuster les opérations inscrites ou d'inscrire de nouvelles opérations.

Dans ce cadre, la CCVK a proposé un certains nombres de projets pour les années 2012 et 2013. Après concertation, les projets suivants ont été retenus et feront l'objet de la contractualisation :

- Navette bus "marchés de Noël" - phase 2
- Navette Touristique Hivernale - Lac Blanc
- Contrat Thématique Transports : Schéma Communautaire des Transports - Bus à haut niveau de service et Transports à la demande
- Aires de covoiturage
- Etudes Itinéraires Cyclables Kientzheim-Ammerschwahr
- Etude de faisabilité d'une ZA communautaire à Sigolsheim
- Reconduction de la démarche GERPLAN
- Optimisation des déchetteries communautaires
- Actions de développement local dans le cadre de l'appel à projets annuel
- Agents de développement

Les projets suivants initialement prévus ont été abandonnés ou reportés :

- Création d'une zone d'activités intercommunautaire entre les communautés de Communes de la Vallée de Kaysersberg et du Pays de Ribeauvillé
- Elaboration d'un PLH intercommunautaire (CCVK / CCPR)

Le projet de contrat ainsi que le programme d'actions 2010-2013, indiquant notamment les montants par projet et la part départementale, figurent en annexe.

**Le Conseil de Communauté :**

- **approuve** la version révisée à mi-parcours du Contrat de territoire de Vie Piémont Val d'Argent Pays Welche et les projets portés dans ce cadre par la CCVK ;
- **autorise** le Président ou son représentant à signer ledit contrat ou tout document se rapportant à cette affaire.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

#### 5.4 N° 100/2011-AG : Approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site du Lac Blanc à signer avec le CG68 et le SMALB

Un plan d'aménagement et de restructuration de la station du Lac Blanc a été mis en place pour faire face à la vétusté des équipements, au manque de complémentarité entre activités d'été et d'hiver, à un enneigement irrégulier et à l'évolution de la pratique des sports de glisse depuis 2004.

Le Conseil Général du Haut-Rhin et la CCVK ont créé le Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Lac Blanc pour gérer le projet de restructuration et son financement.

La mise en œuvre du projet nécessite un engagement financier précis établi au vu d'une programmation pluriannuelle et contractualisé par le biais d'une convention tripartite, approuvée par délibération du Conseil Communautaire du 07/07/2006 et signée par le CG68, la CCVK et le SMALB le 27/09/2006.

Or, l'évolution du programme d'aménagement nécessite une actualisation de la dite convention en y intégrant les projets en cours et futurs (2006-2012).

Cette actualisation prendra la forme d'un avenant qui définira les modalités techniques et financières afférentes au projet pour les années 2006 à 2012 entre des différentes parties.

Pour mémoire, la convention initiale prévoyait :

Coût total programme pluriannuel (2003-2006) :	10 365 454,56 € HT
Subventions des financeurs extérieurs (Etat-Région-CNDS) :	1 273 775,00 €
Subventions membres du Syndicat Mixte :	9 091 679,56 €
Dont une participation de la CCVK de	904 168,00 €

L'avenant n°1 à la convention, prévoyant l'intégration des projets en cours et futurs (2006-2012) s'établi comme suit :

Coût total programme pluriannuel (2006-2012) :	13 091 279,90 € HT
Ce qui porte la participation de la CCVK à	1 111 075,35 €
Montant de l'avenant n°1 :	206 907,35 €

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** l'avenant n°1, d'un montant de 206 907,35€, à la convention tripartite du 27/09/2006 relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site du Lac Blanc et à son financement, qui prévoit de porter le programme global à 13 091 279,90 € HT et la participation de la CCVK à 1 111 075,35 € ;
- **d'autoriser** le Président à signer cet avenant et tout autre document se rapportant à cette affaire.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

## 5.5 Délégation de Service Public (DSP) Petite Enfance/Jeunesse

### 5.5.1 N° 101/2011-AG : Approbation de la convention pour la période 2012 - 2016 (Cf. annexes 2 et 3)

Lors de sa séance du 31 mars 2011, la Communauté de Communes avait décidé de lancer la procédure de délégation de service public pour la gestion des services de la petite enfance et d'animation jeunesse dans la vallée de Kaysersberg.

Un appel de candidatures a donc été lancé le 15 avril 2011.

A la date limite de réception des candidatures, six structures ont déposé un dossier : Les Petits Chaperons Rouges, Enfance pour Tous, Fédération Léo Lagrange Est, PEP Alsace, La Maison Bleue et l'association Les Enfants de la Vallée.

Parmi ces six dossiers, cinq ont été jugés conformes tant au point de vue professionnel que financier ainsi que sur l'aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant ce service.

Les cinq structures ont donc été destinataires du dossier de consultation. Le délai de remise des offres ayant été fixé au 24 juin 2011.

Dans sa séance du 4 juillet 2011, la Commission Spécialisée en DSP, après examen des deux offres remises dans les délais (Enfance pour Tous et l'association Les Enfants de la Vallée), a retenu les deux offres et décidé d'engager la libre discussion pour la mise en place de la délégation de service public.

A l'issue de cette phase de négociation, il est proposé aujourd'hui à l'assemblée d'approuver le choix de l'association Les Enfants de la vallée ainsi que le projet de convention de délégation, établie pour une durée de 5 ans, et qui entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

La convention précise notamment les équipements mis à disposition, la description des services à assurer, les caractéristiques qualitatives et quantitatives du service attendu.

Sont joints également à la convention les budgets prévisionnels « Petite Enfance » sur 3 ans (2012/2013/2014) et le budget prévisionnel « Jeunesse » 2012. Pour que le délégataire puisse assurer le service, la Communauté de Communes s'engage à verser une compensation financière pour les suggestions de service public (exigences de qualité de services en termes d'animations pédagogiques, amplitudes horaires demandées, maintien du service public).

La compensation financière est définie pour un montant plafond selon le prévisionnel triennal joint.

Elle sera éventuellement réajustée en fonction de l'évolution réglementaire et des documents financiers présentés.

Le projet de convention qui vous a été transmis doit faire l'objet d'une approbation avec ou sans réserve.

Tous les documents nécessaires à cette prise de décision (projet de convention et rapport final) ont été transmis par courriel en date du 17/11/2011.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** le choix du délégataire, à savoir l'association Les Enfants de la Vallée.
- **d'approuver** sans réserve, le projet de convention de délégation de service public avec l'association Les Enfants de la Vallée pour la gestion des services de la petite enfance et d'animation jeunesse pour une durée de 5 ans.
- **d'approuver** par ailleurs le prévisionnel triennal (2012 - 2014) établi par le délégataire définissant les montants plafonds des compensations financières à verser dans ce cadre par la Communauté de Communes,
- **d'autoriser** le Président à signer la convention de délégation avec l'association Les Enfants de la Vallée

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

**5.5.2 N° 102/2011-AG : Approbation des conventions** de mise à disposition des locaux situés dans l'enceinte du bâtiment annexe de la CCVK et du Multi accueil d'Orbey (Cf. annexes 4 et 5)

Dans le cadre du renouvellement de la Délégation de service public pour la gestion des services de la petite enfance et d'animation jeunesse dans la vallée de Kaysersberg, il y a lieu de renouveler les conventions de mise à disposition des locaux du multi-accueil d'Orbey, du siège administratif de l'Association Les Enfants de la Vallée et du Service Jeunesse.

Les nouvelles conventions (Cf. annexes 4 et 5) sont conclues pour la durée de la DSP, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2016 et prévoient les modalités de mise à disposition et d'entretien des locaux.

La CCVK tient le modèle de convention à disposition des communes de Kaysersberg, Lapoutroie et Sigolsheim qui sont également tenues, en qualité de propriétaire de bâtiments accueillant des structures multi-accueils, de renouveler les conventions qui les lient à l'association Les Enfants de la Vallée.

Tous les documents nécessaires à cette prise de décision (projet de conventions) ont été transmis par courriel en date du 17/11/2011.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** la convention de mise à disposition des locaux situés dans l'enceinte du bâtiment annexe à signer avec l'association « Les Enfants de la Vallée », jointe en annexe ;
- **d'approuver** la convention de mise à disposition des locaux situés dans l'enceinte du bâtiment Multi-accueil à Orbey à signer avec l'association « Les Enfants de la Vallée », jointe en annexe ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ces 2 conventions et tout document y afférent.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

**5.6 N° 103/2011-AG : Taxe de séjour : Annulation de la délibération** n°060/2010-AG du 23/09/2010 et **modification** des modalités de perception de la Taxe de Séjour forfaitaire

Compte tenu de toutes les modifications à apporter à la décision n°060/2010-AG et de la nouvelle réglementation à venir, il est proposé d'annuler cette dernière et de la remplacer par la décision suivante :

Il convient d'ajouter les Habitations Légères de Loisirs à la liste des catégories d'hébergements redevables de la Taxe de Séjour forfaitaire et par conséquent, d'inscrire cette nouvelle catégorie dans la liste des tarifs de Taxe de séjour.

Par ailleurs, eu égard à l'importance de leur capacité d'accueil, il convient de modifier l'abattement facultatif appliqué aux Centres de vacances pour le fixer à 70%.

Enfin, par application de la loi du 22 juillet 2009 relative au développement et à la modernisation des services touristiques tous les anciens classements touristiques seront caducs à partir du 23 juillet 2012, les propriétaires d'hébergement touristiques pouvant solliciter un nouveau classement auprès d'Atout France dans le cadre d'une procédure payante. Il convient donc de préciser :

- qu'à défaut de classement préfectoral, une correspondance sera établie pour les logements labellisés, entre le niveau de leur label et les étoiles des classements préfectoraux (1 étoile correspondant à 1 épi, 1 clé, 1 cheminée...),
- que pour les hébergements ne bénéficiant ni de classement préfectoral, ni de labellisation, le tarif appliqué sera basé sur les déclarations des hébergeurs, avec possibilité de classement par équivalence de prestations des hébergements sans classement officiel
- que pour l'année 2012, le classement retenu pour la facturation de la Taxe de Séjour forfaitaire sera celui de l'hébergement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Les nouvelles modalités de perception s'établissent donc comme suit :

Catégories d'hébergements redevables de la Taxe de Séjour forfaitaire :

- HOTELS
- RESIDENCES DE TOURISME
- VILLAGES VACANCES
- MEUBLES DE TOURISME
- CHAMBRES D'HOTES
- REFUGES
- CENTRES DE VACANCES
- HABITATIONS LEGERES DE LOISIRS (HLL)

Catégories d'hébergements redevables de la Taxe de Séjour au réel :

- CAMPINGS

Période de perception : Du 6 avril au 31 décembre soit 270 jours par an.

Tarifs :

Type d'hébergement	Catégorie	Tarif par nuitée et par unité de capacité d'accueil
Meublés, gîtes	3 étoiles et plus	0,50€
Meublés, gîtes	2 étoiles	0,45€
Meublés, gîtes	1 étoile	0,30€
Meublés, gîtes	non classés	0,30€
Chambres d'hôtes	non classés	0,30€
Habitations Légères de Loisirs (HLL)	non classés	0,30€
•		
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	3 étoiles et plus	0,80€
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	2 étoiles	0,60€
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	1 étoile	0,45€
Hôtels, résidences hôtelières, résidence de tourisme, villages de vacances et établissements de caractéristiques équivalentes	Non classés	0,40€
•		
Campings	3 étoiles et plus	0,30€
Campings	2 étoiles	0,20€
Campings	1 étoile	0,20€
Campings	Non classés	0,20€
•		
Colonies, centres de vacances, refuges		0,30€

A défaut de classement préfectoral, une correspondance sera établie pour les logements labellisés, entre le niveau de leur label et les étoiles des classements préfectoraux (1 étoile correspondant à 1 épi, 1 clé, 1 cheminée...),

Les hébergements ne bénéficiant ni de classement préfectoral, ni de labellisation, le tarif appliqué sera basé sur les déclarations des hébergeurs, avec possibilité de classement par équivalence de prestations des hébergements sans classement officiel

Pour l'année 2012, le classement retenu pour la facturation de la Taxe de Séjour forfaitaire sera celui de l'hébergement au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

### TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

**Abattements obligatoires :**

de 1 à 60 jours d'ouverture par an	- 20%
de 61 à 105 jours d'ouverture par an	- 30%
au-delà de 106 jours d'ouverture par an	- 40%

**Abattements facultatifs :**

HOTELS, RESIDENCES DE TOURISME, VILLAGES VACANCES :	- 0%
MEUBLES DE TOURISME, GITES, CHAMBRES D'HOTES, HLL :	- 48%
REFUGES :	- 48%
<b>CENTRES DE VACANCES :</b>	<b>- 70%</b>

**Modalités de recouvrement :**

Un formulaire de déclaration (dates d'ouverture, classement, capacités...) sera adressé chaque année avant le 15 octobre de l'année N-1 à tous les logeurs redevables de la taxe de séjour forfaitaire. Le logeur certifiera sur l'honneur sa déclaration et la retournera à la CCVK avant le 15 novembre de l'année N-1.

Après vérification des déclarations, un titre de recettes sera émis.

Les élus décident de fixer la date limite de paiement au 15 octobre pour les sommes dues au titre de la Taxe de Séjour forfaitaire annuelle.

**Retards de paiement :**

Tout retard dans le versement de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0,75 % par mois de retard.

Un titre de recette correspondant à ces intérêts de retard sera émis par la CCVK et adressé au Trésor Public (article R. 2333-56 du CGCT).

Les poursuites éventuelles seront effectuées comme en matière de contributions directes, conformément aux dispositions du décret n° 81-362 du 13 avril 1981.

**Procédure en cas d'absence de déclaration :**

La procédure suivante dite de « taxation d'office » est instaurée

- en cas d'absence de déclaration:

Lorsqu'un logeur, malgré deux relances successives espacées d'un délai de 15 jours refuse de communiquer la déclaration prévue à l'article R. 2333-62 du CGCT, il sera procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le taux de la taxe de séjour applicable sur la totalité des nuitées de la période de perception.

La deuxième et dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser sa situation, ainsi que les modalités et le montant de la taxation d'office à laquelle il s'expose dans le cas où il ne procéderait pas, dans le délai imparti, à cette régularisation.

Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recette établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se faisant comme en matière de recouvrement des créances des collectivités locales.

Elles pourront être interrompues à tout moment par une déclaration du logeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve.

- en cas de déclaration insuffisante ou erronée :

Lorsqu'il apparaîtra qu'une déclaration est manifestement incomplète ou erronée, la même procédure s'appliquera.

**Infractions et sanctions prévues :**

Le décret n° 88-630 du 6 mai 1988 a prévu un régime de sanctions classant les différentes infractions par référence au régime des contraventions.

L'article R. 2333-68 du CGCT prévoit les sanctions en matière de taxe de séjour forfaitaire.

\* Contraventions de cinquième classe (1 500€ ou 3 000€ en cas de récidive) pour absence de déclaration dans les délais prévus ou déclaration inexacte ou incomplète.

### **TAXE DE SEJOUR AU REEL**

#### **Exonérations de la taxe de séjour :**

- les enfants de moins de 13 ans
- les personnes handicapées

#### **Modalités de recouvrement :**

Le produit de la taxe de séjour collectée fera l'objet d'un versement par an, obligatoirement accompagné des justificatifs prévus à l'article R. 2333-50 du CGCT.

#### **Date de recouvrement :**

Avant le 15 janvier de l'année suivante

#### **Retards de paiement :**

Tout retard dans le versement du produit de la taxe donnera lieu à l'application d'un intérêt de retard de 0,75 % par mois de retard.

Un titre de recette correspondant à ces intérêts de retard et, le cas échéant, au principal, sera émis par la CCVK et adressé au Trésor Public (article R. 2333-56 du CGCT).

Les poursuites éventuelles seront effectuées comme en matière de contributions directes, conformément aux dispositions du décret n° 81-362 du 13 avril 1981.

#### **Procédure en cas d'absence ou de mauvais recouvrement :**

La procédure suivante dite de « taxation d'office » est instaurée pour :

- Absence de déclaration ou d'état justificatif :

Lorsqu'un logeur, malgré deux relances successives espacées d'un délai de 15 jours, refuse de communiquer la déclaration et les pièces justificatives prévues à l'article R.2333-50 du CGCT, il sera procédé à la taxation d'office sur la base de la capacité totale d'accueil concernée multipliée par le taux de la taxe de séjour applicable sur la totalité des nuitées de la période de perception.

La deuxième et dernière relance mentionnera expressément le délai dont dispose le logeur pour régulariser sa situation, ainsi que les modalités et le montant de la taxation d'office à laquelle il s'expose dans le cas où il ne procéderait pas, dans le délai imparti, à cette régularisation.

Le montant du produit ainsi obtenu fera l'objet d'un titre de recette établi par l'ordonnateur et transmis au comptable pour recouvrement, les poursuites se faisant comme en matière de recouvrement des créances des collectivités locales. Elles pourront être interrompues à tout moment par une déclaration du logeur présentant toutes les garanties de sincérité dont il aura la charge de la preuve.

- Déclaration insuffisante ou erronée :

Lorsqu'il apparaîtra qu'une déclaration est manifestement incomplète ou erronée, la même procédure s'appliquera.

#### **Infractions et sanctions prévues :**

Le décret n° 88-630 du 6 mai 1988 a prévu un régime de sanctions classant les différentes infractions par référence au régime des contraventions.

L'article R. 2333-58 du CGCT prévoit les sanctions en matière de taxe de séjour au réel

\* Contraventions de seconde classe (150€) pour:

- non perception de la taxe de séjour ;

- tenue inexacte ou incomplète de l'état récapitulatif ;
- absence de déclaration dans les délais prévus pour les personnes qui louent tout ou partie de leur habitation personnelle.
- \* Contraventions de troisième classe (450€) pour:
  - absence de déclaration du produit de la taxe perçue, ou déclaration inexacte ou incomplète.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'annuler** la décision n° 060/2010-AG du 23/09/2010 ;
- **de valider** les modalités de perception de taxe de séjour comme ci-dessus indiquées ;
- **de confirmer** la composition de la Commission de classement par équivalence de prestations des hébergements sans classement officiel instaurée le 9 juin 2009 comme suit :
  - \* Un élu de la CCVK
  - \* Un élu de la commune concernée par l'hébergement à classer "d'office"
  - \* Le directeur de l'Office de Tourisme de la Vallée de Kaysersberg
  - \* Un agent de la CCVK

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.**

**6. Développement local : N° 104/2011-DL : Transports – Mise en place d'un service de transport collectif** à titre expérimental à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012 : Approbation de la convention tripartite et du plan de financement (*Cf. annexe 6*)

Dans le cadre de son programme en faveur des déplacements et de la mobilité et pour favoriser l'accessibilité des sites touristiques en transport en commun, la CCVK, avec le soutien du Département du Haut-Rhin et de la Région Alsace, ont décidé de mettre en place un service de transport collectif à destination de la Station du Lac Blanc.

Ce service, mis en place à titre expérimental pour la saison hivernale 2012, a pour objectif :

- d'offrir un accès en transports en commun à un pôle touristique majeur de la Vallée et y améliorer la mobilité
- de désengorger ce pôle pour y limiter les effets de la circulation automobile, dans une optique de développement durable,
- d'attirer une clientèle nouvelle en proposant des produits touristiques attractifs

L'opération s'adresse en particulier aux touristes locaux (alsaciens) et aux touristes qui sont hébergés dans la Vallée, amis aussi aux habitants.

L'expérimentation repose sur la mise en place de deux navettes spécifiques :

- Navette « Lac Blanc Express » Colmar – Lac Blanc 900

Elle desservira Lac Blanc 900 au départ de Colmar Gare, avec 2 allers et 2 retours par jour, via Ammerschwihr, Kaysersberg, Lapoutroie et Le Bonhomme, les mercredis, samedis et dimanches en période scolaire du 4 janvier au 26 février 2012 et tous les jours du 27 février au 11 mars 2012 (vacances zone B).

Une correspondance est opérée avec le réseau TER à Colmar.

Tarifcation commerciale proposée : pour un billet individuel journalier :

- 5 € par personne pour un aller-retour, pour les trajets depuis Colmar, Ammerschwihr et Kaysersberg
- 2 € par personne pour un aller-retour pour les trajets depuis Lapoutroie et Le Bonhomme

Un abonnement hebdomadaire, valable 7 jours du samedi au vendredi suivant, est également proposé au tarif de :

- 25 € par personne pour les trajets depuis Colmar, Ammerschwihr et Kaysersberg
- 10 € par personne pour les trajets depuis Lapoutroie et Le Bonhomme

- Navette « Lac Blanc Altibus » Lac Blanc 900 – Lac Blanc 1200

Véritable service de station, cette navette s'adresse notamment aux touristes hébergés dans les communes du pied de station (Orbey, Le Bonhomme, Lapoutroie). Elle relie en continu sur toute la journée Lac Blanc 900 et Lac Blanc 1200 en passant par le Bonhomme, Lapoutroie, Orbey Centre et Orbey Pairis. Cette navette fonctionnera tous les jours pendant les vacances scolaires toutes zones, soit du 11 février au 11 mars 2012.

Tarifification commerciale proposée :

- Billet individuel journalier : 2 € par personne pour un nombre de trajets illimités.
- Abonnement hebdomadaire, valable 7 jours du samedi au vendredi suivant, est également proposé au tarif de 10 € par personne.

La Maîtrise d'Ouvrage pour l'exploitation du service de transport est assurée par le Département du Haut-Rhin, dans le cadre d'un avenant au marché de la ligne régulière départementale n°145.

Les tarifs multimodaux et zonaux Alsa+24h et Alsa+Groupe Journée seront également valables pour ces services.

Une convention tripartite entre la Région Alsace, le Département du Haut-Rhin et la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg définit les conditions de partenariat et de financement de l'opération (pour la partie transports).

Cette action est inscrite au Contrat de Territoire Piémont Val d'Argent Pays Welche.

Plan de financement prévisionnel :

Total dépenses :	38 301 €
Recettes commerciales estimées	5 301 €
Département du Haut-Rhin (40% du déficit d'exploitation)	13 200 €
Région Alsace (25% du déficit d'exploitation)	8 250 €
C.C. Vallée de Kaysersberg (35% du déficit d'exploitation)	11 550 €

Le projet est accompagné d'actions de promotion et communication spécifiques (logotage des bus, réalisation et diffusion de flyers, affiches, campagne média...), sous maîtrise d'ouvrage de la CCVK, en partenariat avec et l'Office de Tourisme Intercommunal.

Plan de financement prévisionnel de l'opération

Total dépenses :	5 000 €
C.C. Vallée de Kaysersberg (40%)	2 000 €
Région Alsace (30%)	1 500 €
ADT 68 (30%)	1 500 €

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** la mise en place d'un service de transport collectif à titre expérimental à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012
- **d'approuver** la participation de la CCVK à cette opération et la mise en place d'actions de promotion et de communication spécifiques ;
- **d'approuver** la convention tripartite de partenariat et de financement entre la Région, le Département, et la CCVK ;
- **de solliciter** toute autre subvention auprès de tout cofinanceur potentiel pour cette opération ou les actions de promotion et de communication y relatives ;
- **d'autoriser** le Président ou son représentant à signer ladite convention et tout document se rapportant à cette affaire

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.****7. Personnel : N° 105/2011-PR : Service Ordures Ménagères – Création d'un poste** saisonnier de chargé de gestion administrative

Il s'avère indispensable de recruter un agent pour faire face à l'activité du service. Il s'agit de créer :

- 1 poste à temps complet pour la période du 8 au 30 décembre 2011, rémunéré selon l'indice brut 374 (IM 345).

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** la création d'un poste saisonnier de chargé de gestion administrative, à temps complet, pour la période du 8 au 30 décembre 2011 et rémunéré selon l'indice brut 374.

**8. Finances****8.1 N° 106/2011-FI : Création d'une Commission** Intercommunale des Impôts DirectsRèglementation :

Comme le prévoit l'article 1650A du Code Général des Impôts, les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique, doivent être dotés d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Cette Commission a pour mission :

- De participer à la désignation des locaux types à retenir par comparaison des locaux commerciaux ;
- De donner un avis sur les évaluations foncières de ces locaux proposées par l'administration fiscale.

Une fois créée, la CIID se substitue à la Commission Communale des Impôts Directs de chaque Commune de l'EPCI en ce qui concerne les locaux commerciaux, les biens divers et les établissements industriels.

Date d'entrée en vigueur :

La Commission pourra exercer ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012.

Composition :

Cette Commission est composée du Président de l'EPCI, de 10 Commissaires titulaires et de 10 suppléants dont au moins 1 des Commissaires est domicilié en dehors du périmètre de la Vallée de Kaysersberg.

Conditions :

Les Commissaires doivent :

- Etre de nationalité française ou ressortissant d'Etat membre de l'Union Européenne ;
- avoir 25 ans au moins ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Etre familiarisés avec les circonstances locales ;
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la Commission ;
- Etre inscrits aux rôles des impositions directes locales de la Communauté ou des Communes membres.

Durée du mandat :

La durée du mandat des membres de la CIID est la même que celle de l'organe délibérant de la CCVK.

Sélection des Commissaires à siéger à la CIID :

Suite au vote de l'organe délibérant, la liste des Commissaires potentiels transmise par les Communes avant le 6 décembre 2011, sera envoyée au Directeur Départemental des Finances Publiques qui retiendra 10 titulaires et 10 suppléants.

**Le Conseil de Communauté décide :**

- **d'approuver** la création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs
- **d'acter** que cette Commission exercera ses compétences à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012
- **de charger** le Président de transmettre la liste des 40 Commissaires potentiels au Directeur des Finances Publiques qui retiendra 10 Commissaires titulaires et 10 suppléants.

**Décisions prises à l'unanimité des membres présents.****8.2 N° 107/2011-FI : Acceptation des fonds de concours** de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

Conformément à la décision prise par la CLETCP en date du 26 avril 2007, validée par les conseils municipaux et notamment la délibération du Conseil de la Commune de Kaysersberg en date du 7 septembre 2007, il a été prévu que la commune de Kaysersberg contribuerait aux travaux de rénovation du bâtiment de la Médiathèque à hauteur de 50%, par le versement d'un fonds de concours.

Pour l'année 2011, les travaux à prendre en compte concernent la mise en conformité électrique du bâtiment, de la chaudière, les achats de stores pour la salle polyvalente de rideaux occultants pour un montant total de 8 612,19€ HT.

Lors d'un prochain Conseil Municipal, la Commune de Kaysersberg décidera de verser un fonds de concours d'un montant de 4 306,10€ qu'il est nécessaire d'accepter par décision du Conseil de Communauté.

**Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents,** le versement par la commune de Kaysersberg d'un fonds de concours d'un montant de 4 306,10€, représentant 50 % des travaux réalisés à la Médiathèque en 2011.

**8.3 N° 108/2011-FI : Acceptation des fonds de concours** de la commune de Kaysersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique

Conformément à l'ordre du jour de la MUPA du 28 novembre 2011, il est prévu lors du prochain Conseil Municipal de Kaysersberg, de délibérer en faveur du versement d'un fonds de concours d'un montant de 9 500 euros à la CCVK pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique.

Cette décision est motivée par l'intérêt, pour la commune de Kaysersberg, d'avoir accès au parc du Centre Nautique.

**Le Conseil de Communauté accepte, à l'unanimité des membres présents,** le versement par la commune de Kaysersberg, d'un fonds de concours d'un montant de 9 500 euros pour la participation au fonctionnement du Centre Nautique de Kaysersberg.

**8.4 N° 109/2011-FI : Décisions Modificatives** aux budgets AKKS et FLLBO

BUDGET AKKS - ASSAINISSEMENT VIGNOBLE

BUDGET AKKS	ARTICLE	OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
			Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Remboursement du capital d'emprunts	1641			1 280.00 €		
	2318	248		- 1 280.00 €		
TOTAL			- €	1 280.00 €	€	- €

BUDGET FLLBO - ASSAINISSEMENT MONTAGNE

BUDGET FLLBO	ARTICLE	OPERATION	SECTION D'INVESTISSEMENT		SECTION D'EXPLOITATION	
			Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Emprunt en CHF - perte de change	666					1 100.00 €
	6718					-1 100.00 €
TOTAL			- €	- €	€	- €

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** les Décisions Modificatives aux budgets AKKS et FLLBO comme indiquées ci-dessus.

### 8.5 N° 110/2011-FI : Avenant n°1 à la convention TIPI (paiements en ligne)

Par délibération du 24/02/2011, le Conseil de Communauté a approuvé la convention TIPI (installation du paiement en ligne sur le site internet de la CCVK). Cette convention prévoit un délai de 30 jours à réception de la facture que ce soit pour le service « Ordures Ménagères », « Taxe de Séjour » ou « SPANC ».

Cependant, la date d'édition des factures et la date de règlement souhaité peut dans certains cas excéder les 30 jours. C'est pourquoi, la CCVK souhaite établir un premier avenant afin de modifier le délai de paiement, à savoir :

	Convention initiale Délai prévu	Avenant Délai proposé
Ordures Ménagères	30 jours	60 jours
Taxe de Séjour	30 jours	360 jours
SPANC	30 jours	60 jours

**Le Conseil de Communauté approuve, à l'unanimité des membres présents,** l'établissement du 1<sup>er</sup> avenant à la convention TIPI avec la Direction Générale des Finances Publiques afin de modifier les délais de paiement, comme indiqué ci-dessus, pour les factures « Ordures Ménagères », « Taxe de Séjour » et « SPANC ».

### 8.6 N° 111/2011-FI : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012 – Point ajouté

L'instruction budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité pour l'exécutif d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les restes à réaliser.

**Le Conseil de Communauté autorise, à l'unanimité des membres présents,** le Président ou son représentant, dans l'attente du vote du budget 2012, à engager, liquider et mandater à hauteur de un quart des crédits d'investissements ouverts au budget principal et aux budgets annexes de l'exercice précédent.

## 9. Délégations au Président – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

### 9.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011

ANNEE	N° DU MARCHÉ	OBJET	DATE DU MARCHÉ	MONTANT HT	NOM DE L'ATTRIBUTAIRE	CP	RESPON.
2011	A0034-02	TRAVAUX AMELIORATION ESPACE NAUTIQUE - LOT N°2 REFECTION PAROIS CHAUDIERE BOIS	08/11/2011	4 435.00	FERBECK ET FUMITHERM	38300	Rémi ARAGON
2011	A0034-03	TRAVAUX AMELIORATION ESPACE NAUTIQUE - LOT N°3 REFECTION DES JOINTS DU CARRELAGE DES BASSINS	18/11/2011	31 785.00	CARRELAGE MONAMI BERNARD	68140	Rémi ARAGON
2011	A0034-04	TRAVAUX AMELIORATION ESPACE NAUTIQUE - LOT N°4 REMPLACEMENT DU CARRELAGE VESTIAIRE	18/11/2011	27 237.57	CARRELAGE MONAMI BERNARD	68140	Rémi ARAGON

## 9.2 Gestion des emprunts : Financement des travaux de traitement de l'eau des bassins à l'ozone de l'espace nautique Arc-en-ciel

Pour le financement des travaux d'ozone à l'espace nautique Arc-en-ciel, la CCVK a décidé de contracter auprès du CREDIT MUTUEL Dr Albert Schweitzer de Kaysersberg, un emprunt d'un montant de 530 000 € dans les conditions suivantes :

- Durée : 15 ans
- Taux fixe : 4,25 %
- Remboursement : échéance trimestrielle constante en capital et intérêts de 11 991,41 euros
- Aucun frais de dossier

## 10. Informations et divers

### 10.1 Assemblée Générale de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

Le 4 novembre dernier, s'est tenue l'Assemblée Générale de l'Amicale du Personnel de la CCVK et du SMALB.

L'association a pour objet la mise en œuvre des actions sociales définies par la CCVK.

Lors de cette séance, le Président de l'association a présenté les actions réalisées au cours de l'année en précisant que la participation aux sorties a été meilleure.

La Trésorière a procédé à la présentation des comptes pour lesquels les réviseurs aux comptes ont donné quitus.

Par ailleurs, compte-tenu des statuts de l'association, le mandat des membres du Comité Directeur est limité à trois ans. Il a donc fallu procéder à son renouvellement.

Le nouveau Comité Directeur se compose comme suit :

Président : M. Pascal SENN

Vice-président : M. Florian BOYER

Trésorière : Mme Linda BARTHELME

Secrétaire : M. Thomas MARION

Accesseurs : Mme Lorraine URBAIN et M. René BRUN

Conformément à la convention du 3/11/2009, tous ces éléments ont été transmis à la CCVK.

## **10.2 Conseil de Communauté : dates des séances pour 2012**

Ci-dessous, les dates des réunions du Conseil de Communauté pour l'année 2012 :

Jeudi 23 février 2012 à 17h30 (Débat d'Orientations budgétaires)

*Réunion de Bureau : 16/02/2012*

Jeudi 22 mars 2012 à 17h30 (Vote du budget)

*Réunion de Bureau : 15/03/2012*

Jeudi 7 juin 2012 à 17h30

*Réunion de Bureau : 31/05/2012*

Jeudi 27 septembre 2012 à 17h30

*Réunion de Bureau : 20/09/2012*

Jeudi 6 décembre 2012 à 17h30

*Réunion de Bureau : 29/11/2012*

## **10.3 N° 112/20111-AG : Trafic des poids lourds sur la RD415 :**

*Avis sur le rapport de M. SICHERMANN*

M. BLEU rappelle que le rapport de M. SICHERMANN, transmis par courriel le 25/11/2011, contenant des propositions pour l'amélioration du transit des poids lourds dans les cols Vosgiens, appelle un avis.

Compte tenu des préconisations de M. SICHERMANN et de l'impact sur la circulation des camions dans le col du Bonhomme, le Président propose à l'assemblée de donner un avis favorable. Cependant il émet quelques réserves, notamment en ce qui concerne la circulation de nuit qui devrait être totalement interdite.

De plus, le transport de matières dangereuses devrait passer obligatoirement par l'autoroute.

Et enfin, le rapport permet des solutions inégales pour le Massif : la RN66 subit un transfert des poids lourds, ce qui n'est pas satisfaisant. Pourquoi ne pas avoir tout simplement proposé l'interdiction du transit par le col du Bussang, des camions allant de Bâle/Mulhouse à Nancy ou de Bruxelles à Bâle.

M. STOLL demande où sont passés les 300 camions manquants de l'étude d'impact sur la circulation dans les cols et le tunnel de M. SICHERMANN ?

<p><b>Le Conseil de Communauté valide, à l'unanimité des membres présents, l'avis favorable et les réserves proposés par le Président.</b></p>
--

*Les points mis à l'ordre du jour étant achevés, M. BLEU invite l'assemblée à s'exprimer.*

*M. BALTHAZARD fait part de son séjour au congrès des Maires de France qui s'est tenu à Paris. Il informe de la réélection de M. Jacques PELISSARD en tant que Président de l'association et du report de l'échéance pour la réforme des Collectivités Territoriales.*

*Aucun autre Délégué ne souhaitant prendre la parole, le Président lève la séance à 20h00 puis cède la parole à Monsieur le Maire de Kientzheim.*

*M. FRITSCH donne quelques informations relatives à la salle du Hirtenhaus dans laquelle s'est déroulée cette séance : son nom signifie « la maison du berger », elle peut accueillir 200 personnes et son coût est de 1 500 000 euros.*

*Il invite ensuite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.*

**Numéros d'ordre des décisions prises lors de cette séance :**

<b>N° de décision</b>	<b>Domaine</b>	<b>Rubrique</b>	<b>Objet</b>
n° 090/2011-AG	Administration Générale	Modification OJ	Approbation de la modification de l'Ordre du Jour
n° 091/2011-AG	Administration Générale	PV approbation	Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 3 novembre 2011
n° 092/2011-OM	Ordures Ménagères		Validation du scénario d'optimisation du réseau de déchèterie – <b>Point ajouté</b>
n° 093/2011-OM	Ordures Ménagères	Tarifs	Validation des tarifs applicables au 01/01/2012
n° 094/2011-OM	Ordures Ménagères	Règlementation	Approbation des modifications apportées au règlement de facturation de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères
n° 095/2011-FI	Finances	Subventions	Autorisation de versement de subventions au titre du FOSIL et de l'AME
n° 096/2011-AG	Administration Générale	Délégations	Délégation de compétence au Président : Validation et signature des baux d'habitation
n° 097/2011-AG	Administration Générale	Délégations	Délégation de compétence au Président : Acquisition des terrains en vue de l'aménagement des pistes cyclables
n° 098/2011-AG	Administration Générale	Marchés	Approbation de la passation des marchés pour la souscription des contrats d'assurance (5 lots) et autorisation de signature des dits marchés
n° 099/2011-AG	Administration Générale	Contrat de Territoire de Vie	Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche : approbation du contrat et autorisation de signature de la convention
n° 100/2011-AG	Administration Générale		Approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site du Lac Blanc à signer avec le CG68 et le SMALB
n° 101/2011-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégation de Service Public (DSP) Petite Enfance/Jeunesse : Approbation de la convention pour la période 2012 - 2016
n° 102/2011-AG	Administration Générale	Délégations de Service Public	Délégation de Service Public (DSP) Petite Enfance/Jeunesse : Approbation des conventions de mise à disposition des locaux situés dans l'enceinte du bâtiment annexe de la CCVK et du Multi accueil d'Orbey
n° 103/2011-AG	Administration Générale	Tourisme	Taxe de séjour : Annulation de la délibération n°060/2010-AG du 23/09/2010 et modification des modalités de perception de la Taxe de Séjour forfaitaire
n° 104/2011-DL	Développement Local	Transport	Transports – Mise en place d'un service de transport collectif à titre expérimental à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012 : Approbation de la convention tripartite et du plan de financement
n° 105/2011-PR	Personnel	Créations postes saisonniers	Service Ordures Ménagères – Création d'un poste saisonnier de chargé de gestion administrative
n° 106/2011-FI	Finances		Création d'une Commission Intercommunale des Impôts Directs

n° 107/2011-FI	Finances	Fonds de concours	Acceptation des fonds de concours de la commune de Kayzersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque
n° 108/2011-FI	Finances	Fonds de concours	Acceptation des fonds de concours de la commune de Kayzersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique
n° 109/2011-FI	Finances	Décisions Modificatives	Décisions Modificatives aux budgets AKKS et FLLBO
n° 110/2011-FI	Finances		Avenant n°1 à la convention TIPI (paiements en ligne)
n° 111/2011-FI	Finances		Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget primitif 2012 - <b>Point ajouté</b>
n° 112/2011-AG	Administration Générale	Transports	Trafic des poids lourds sur la RD415 : Avis sur le rapport de M. SICHERMANN

Tableau des signatures pour l'approbation du procès-verbal du Conseil Communautaire  
de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg  
de la séance du **1<sup>er</sup> décembre 2011**

**Ordre du jour :**

**N° 090/2011-AG : Approbation de la modification** de l'ordre du jour

**1. N° 091/2011-AG : Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté** du 3 novembre 2011

**2. Communications du Président**

2.1 Centrale hydroélectrique : Signature de la convention avec EDF

2.2 Point sur le programme en faveur des déplacements et de la mobilité

2.3 Transports - Navette de Noël 2011 : remerciements aux personnels techniques communaux

2.4 Transfert du pouvoir de police spéciale attaché aux domaines de compétences « assainissement » et « gestion des déchets ménagers »

**3. Communication des représentants de la CCVK** aux syndicats auxquels adhère notre structure (SMALB - SMMVR – SITEUCE – SITDCE - SMRA)

3.1 Comité Syndical du SMRA, rapporteur M. BALTHAZARD : compte-rendu de la réunion du 14 octobre 2011

3.2 Comité Syndical du SMALB, rapporteur M. BLEU : compte-rendu de la réunion du 29 novembre 2011

**4. Rapports de Commissions et Groupes de Travail**

4.1 Commission « Déchets », rapporteur M. WAWRETSCHKA, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 8/11/2011

4.1.1 **N° 092/2011-OM** : Validation du scénario d'optimisation du réseau de déchèterie **Point ajouté**

4.1.2 **N° 093/2011-OM** : Validation des tarifs applicables au 01/01/2012

4.1.3 **N° 094/2011-OM** : Approbation des modifications apportées au règlement de facturation

4.2 Groupe de Travail « Assainissement Collectif », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 25/10/2011

4.3 Groupe de Travail « SPANC », rapporteur M. BALTHAZARD, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 16/11/2011

4.4 Commission « Animation & Solidarité », rapporteur M. FRITSCH, Vice-président : compte-rendu de la réunion du 29/11/2011

4.4.1 **N° 095/2011-FI** : Autorisation de versement de subventions au titre du FOSIL et de l'AME

**5. Administration Générale**

5.1 Délégations au Président

5.1.1 **N° 096/2011-AG** : Délégation de compétence au Président : Validation des baux d'habitation

5.1.2 **N° 097/2011-AG** : Délégation de compétence au Président : Acquisition des terrains en vue de l'aménagement des pistes cyclables

5.2 **N° 098/2011-AG** : Approbation de la passation des marchés pour la souscription des contrats d'assurance (5 lots) et autorisation de signature des dits marchés

5.3 **N° 099/2011-AG** : Contrat de Territoire de Vie Piémont Val d'Argent – Pays Welche : approbation du contrat et autorisation de signature de la convention

5.4 **N° 100/2011-AG** : Approbation de l'avenant n°1 à la convention tripartite relative au plan d'aménagement pluriannuel été/hiver du site du Lac Blanc à signer avec le CG68 et le SMALB

5.5 Délégation de Service Public (DSP) Petite Enfance/Jeunesse

5.5.1 **N° 101/2011-AG** : Approbation de la convention pour la période 2012 - 2016

5.5.2 **N° 102/2011-AG** : Approbation des conventions de mise à disposition de locaux situés dans l'enceinte du bâtiment annexe de la CCVK et du Multi accueil d'Orbey

5.6 **N° 103/2011-AG** : Taxe de séjour : modification de la délibération n°060/2010-AG portant sur les modalités de perception de la TS forfaitaire : ajout d'une catégorie d'hébergement redevable

**6. Développement Local : N° 104/2011-DL** : Transports – Mise en place d'un service de transport collectif à titre expérimental à destination de la Station du Lac Blanc pour la saison hivernale 2012 : Approbation de la convention tripartite et du plan de financement

**7. Personnel : N° 105/2011-PR** : Service Ordures Ménagères - Création d'un poste saisonnier de chargé de gestion administrative

**8. Finances**

8.1 **N° 106/2011-FI** : Création du Commission Intercommunale des Impôts Directs

8.2 **N° 107/2011-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour les travaux réalisés à la Médiathèque

8.3 **N° 108/2011-FI** : Acceptation des fonds de concours de la commune de Kaysersberg pour la participation aux charges de fonctionnement de l'équipement du Centre Nautique

8.4 **N° 109/2011-FI** : Décisions Modificatives aux budgets AKKS et FLLBO

8.5 **N° 110/2011-FI** : Avenant n°1 à la convention TIPI (paiements en ligne)

8.6 **N° 111/2011-FI** : Autorisation d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2012 – **Point ajouté**

**9. Délégations au Président** – Compte-rendu des travaux et des attributions exercés par délégation

9.1 Marchés et avenants : Liste des marchés conclus en 2011

9.2 Gestion des emprunts : Financement des travaux de traitement de l'eau des bassins à l'ozone de l'espace nautique Arc-en-ciel

**10. Informations et divers**

10.1 Assemblée Générale de l'amicale du personnel de la CCVK et du SMALB

10.2 Conseil de Communauté : dates des séances pour 2012

10.3 **N° 112/20111-AG : Trafic des poids lourds sur la RD415** : Avis sur le rapport de M. SICHERMANN

COMMUNES	DELEGUES	SIGNATURES	PROCURATION
<b>AMMERSCHWIHR</b>	M. Jean-Marie FRITSCH, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. François GRONDAHL, Délégué titulaire		—
<b>FRELAND</b>	M. Jean-Louis BARLIER, Délégué titulaire		—
	Mme Martine THOMANN, Déléguée titulaire		—
<b>KATZENTHAL</b>	Mme Nicole TISSERAND, Déléguée titulaire		—
	M. Jean-Jacques GRANDJEAN, Délégué titulaire		—
<b>KAYSERSBERG</b>	M. Henri STOLL, Vice-président et Délégué titulaire		—
	Mme Françoise GRASS, Déléguée titulaire	<i>Suppléée par M. Jean-Marc GOERG</i>	
	M. Jean-Jacques RAUCH, Délégué titulaire		—
	M. Guy BOOTZ, Délégué titulaire		—
<b>KIENTZHEIM</b>	M. Joseph FRITSCH, Délégué titulaire		—
	M. Jean-François MAUERER, Délégué titulaire		—
<b>LABAROCHE</b>	M. Bernard ANDRES, Délégué titulaire		—
	M. Henri WAWRETSCHKA, Vice-président et Délégué titulaire		—
<b>LAPOUTROIE</b>	M. Jean-Marie MULLER, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. Patrice PERRIN, Délégué titulaire		—
<b>LE BONHOMME</b>	M. Roger BLEU, Président et Délégué titulaire		—
	M. Jean-François BOTTINELLI, Délégué titulaire		—

<b>COMMUNES</b>	<b>DELEGUES</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>PROCURATION</b>
<b>ORBAY</b>	M. Guy JACQUEY, Délégué titulaire	<i>Suppléé par M. Rémi MAIRE</i>	
	M. Antoine BALTHAZARD, Vice-président et Délégué titulaire		—
	Mme Rose-Blanche DUPONT, Déléguée titulaire		—
	Mme Chantal OLRV, Déléguée titulaire		—
<b>SIGOLSHEIM</b>	M. Thierry SPEITEL, Vice-président et Délégué titulaire		—
	M. Michel FRITSCH, Délégué titulaire	<i>Voix par procuration donnée à M. Thierry SPEITEL</i>	

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_